



En quête de durabilité

Quelques résultats de la mise en œuvre
du Programme 2009-2012



SOMMAIRE

Sigles et abréviations	3
L'éducation environnementale prend un nouvel élan	6
Dialogue et mobilisation pour la gestion efficiente de l'environnement	8
Pour l'environnement, il faut mobiliser les élus	9
Bassins hydrographiques : Des efforts pour une gouvernance efficace de l'eau	10
Évaluer et renforcer les capacités de gestion des aires protégées	12
Stratégies d'influence des politiques environnementales	14
Gestion durable des ressources naturelles : La société civile et l'Etat mobilisés	15
La gestion intégrée des ressources : Mobilisation des communautés dans le sous bassin de la Sirba	17
Changement climatique : Un partenariat tripartite pour s'y adapter	18
Une société civile camerounaise mobilisée autour du REDD+	19
De nouveaux outils pour la gouvernance littorale et la réduction des risques côtiers	20
Négociations sur le climat : Burkina Faso et Sénégal, de bons élèves	22
Rendre la REDD+ profitable pour les communautés et les populations	24
La gestion intégrée des zones humides promue grâce au dialogue	26
Les grands barrages en Afrique de l'ouest : Entre viabilité économique, équité sociale et durabilité environnementale	28
Organisations de la société civile, gestion durable des ressources naturelles et reformes politiques en Afrique centrale	30
La co-construction : Une démarche de cogestion des pêches promue en Afrique de l'ouest	32
Programme quadriennal de l'UICN : Apport des membres et experts des Commissions de l'UICN	33
La mise en œuvre du Programme	36
Ressources humaines	37
Communication	38
Mobilisation des ressources financières	40
Les Membres de l'UICN-PACO	41
Vice-présidents des Commissions	42
Partenaires financiers et techniques	43

Titre : En quête de durabilité

Publié par : UICN - Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO), Ouagadougou, Burkina Faso

Copyright : 2012, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du droit d'auteur à condition que la source soit clairement indiquée.

Citation : UICN-PACO (2012), En quête de durabilité. Quelques résultats de la mise en œuvre du Programme 2009-2012, Ouagadougou, Burkina Faso, 44 p.

ISBN : 978-2-8317-1511-7

Conception - Impression : Graphi Imprim

Disponible auprès de l'UICN - Bureau Afrique Centrale et Occidentale ; 01 BP 1618 Ouagadougou 01 ; Tél. : +226 5036 4979 - 5036 4895
paco@iucn.org - www.iucn.org/paco

Crédits photos

Couverture :

© Hellio - Van Ingen

Intérieur :

P2, 3 © Thomas Bacha

P4 UICN © Souleymane Konaté

P5 UICN © Félicité Mangang, Désiré Bakyono

P6 UICN © ASSPCI

P7 UICN © INDP ; Frédéric Airaud ; EFA

P8 UICN © Ely Ould Mohammed El Hadj

P9 UICN © El Hadji Ballé Seye

P10 UICN © Alice Onadja

P11 © Désiré Bakyono ; IUCN Photo Library © Danièle Perrot-Maître

P13 UICN © Thomas Bacha ; Lacina Koné

P14 ONG CEDAP © Jean Louis Sandja

P15 UICN © Raïssa Nikiéma

P16 UICN © Clarisse Honadia

P17 UICN © Drissa Soulama

P18 UICN © Aimé J. Nianogo

P19 UICN © Chantal Wandja

Pp20, 21 © Jean-Jacques Goussard

P22 © Raïssa Nikiéma

P23 UICN © Drissa Soulama ; Clarisse Honadia

P24 UICN © Saadia Bobtoya

P25 UICN © Félicité Mangang

P26 © Hellio - Van Ingen

Pp 27, 28, 29 © Jean-Claude Frisque

Pp30, 31 © Intu Boedihartono ; WRI-Cameroun ; Stanislas Bila

P33 UICN © Aimé J. Nianogo

P37 UICN © Félicité Mangang ; Armand Tchoffo ; Safiétou Sall

Comité de rédaction :

Président

Pr Aimé Joseph Nianogo

Coordination technique

Jean-Marc Garreau

Félicité Mangang

Jacques Somda

Aliou Faye

Aide à l'édition

Ramata Soré

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger	INDP : Institut National de Développement des Pêches
ABV : Autorité du Bassin de la Volta	KYB : Bassin du Komadugu Yobe (Komadugu Yobe Basin)
AD : Accao Para o Desenvolvimento	LLS : Livelihoods and landscapes (Paysages et moyens d'existence)
ADEPAG : Association pour le Développement de la Pêche Artisanale de Guinée	MACO : Programme marin et côtier
AEA : Agence de l'Eau et de l'Assainissement	MDP : Mécanisme pour le développement propre
AFD : Agence Française pour le Développement	METT : Management Effectiveness Tracking Tool
AME : Accords multilatéraux sur l'environnement	NCF : Nigerian Conservation Foundation
AMP : Aires marines protégées	NIWRM : Commission nigérienne de promotion de la GIRE
AP : Aire Protégée	OB : Organismes de bassin
APPEL : Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest-africain	OMVS : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
Asdi : Agence Suédoise pour le Développement International	ONG : Organisation non gouvernementale
ASSPCI : Association pour la Sauvegarde sociale et la Promotion de la Culture Imraguen	OSC : Organisations de la Société Civile
AVCA : Analyse de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation au changement climatique	PAC : Plans d'Actions Communautaires
AWF : Fondation africaine pour la Vie sauvage	PACEBCo : Programme d'Appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo
BM : Banque Mondiale	PACO : Programme Afrique Centrale et Occidentale
BRAC : Bureau régional Afrique Centrale	PAGEN : Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Écosystèmes Naturels
BRAO : Bureau régional Afrique de l'Ouest	PAGEV : Projet d'amélioration de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta
CARPE : Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale	PAGIRE : Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad	PANA : Plan d'action national d'adaptation
CCNUCC : Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques	PANE : Plan d'action national pour l'environnement
CCRE : Centre de coordination des ressources en eau	PAPACO : Programme Aires Protégées du PACO
CdP : Conférence des Parties	PARCE : Projet d'appui à la restauration et à la conservation des écosystèmes
CEDAP : Centre de développement agro pastoral de Djolu	PCVBGE : Projets Conservation et Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Éléphants
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest	PFNL : Produits forestiers non ligneux
CEEAC : Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale	PGIRES : Projet de gestion intégrée des ressources en eau du Sourou
CEESP : Commission sur les politiques environnementales, économiques et sociales	PNBA : Parc National du Banc d'Arguin
CEPIA : Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les AMP	PNUD : Programme des nations unies pour le développement
CI : Conservation international	PNUE : Programme des nations unies pour l'environnement
CILSS : Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel	PRCM : Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'ouest
CLE : Comité local de l'eau	PREE : Programme régional d'éducation environnementale
CMAE : Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau	PREMI : Poverty Reduction and Environmental Management Initiative (Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement)
CMAF : Commission Mondiale des Aires Protégées	PREZOH : Programme Eau et Zones Humides
COMIFAC : Commission des forêts d'Afrique centrale	PRELEC : Programme régional de lutte contre l'érosion côtière
COMNACC : Comité national sur le changement climatique	PTR : Programmes Thématiques Régionaux
CONEDD : Conseil national pour le développement durable	RAPPAM : Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management
CREMA : Community Resource Management Areas	RBTDs : Réserve de biosphère transfrontière Delta du fleuve Sénégal
CREMACO : Comité régional des Membres de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale	RDC : République Démocratique du Congo
CREPA : Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût	RECOPA : Réseau de communication sur le pastoralisme
Cristal : Outil d'identification des risques au niveau communautaire : adaptation et moyens d'existence	REDD : Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
CRODT : Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye	REDDIN : Réhabilitation des Ecosystèmes Dégradés du Delta Intérieur du Niger
CRS : Catholic Relief Services	REPES : Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal
CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	SESA : Strategic Environmental and Social Assessment
CSRP : Commission sous Régionale des Pêches	SGP : Secrétariat général permanent
DANIDA : Coopération danoise	TOPSECAC : Trousse à outils Planification et de Suivi Evaluation des Capacités d'Adaptation au Changement Climatique
DIN : Delta intérieur du Niger	TRIDOM : Tri-National DJA-ODZALA-MINKEBE
EFA : Environmental Foundation for Africa	UA : Union Africaine
EoH : Enhance our Heritage Toolkit	UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
ESARO : Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et du Sud (Eastern and Southern Africa Regional Office)	UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
FAP : Fonds d'Appui aux projets	UNIVERE : Union des Volontaires pour Education Relative à l'Environnement
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial	UNOPS : Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
FIBA : Fondation internationale du Banc d'Arguin	USAID : Agence américaine pour le développement international
FIP : Programme d'Investissement Forestier	WANI : Water and Nature Initiative
GEF : Global environment fund (Fond pour l'environnement mondial)	WAPP : West African Power Pool (Pool d'Énergie Ouest-Africain)
GES : Gaz à effet de serre	WCS : Wildlife Conservation Society (Société pour la Conservation de la Vie sauvage)
GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau	WWF : Fonds mondial pour la nature
GIZ : Société allemande de coopération internationale	
Gramue : Groupe des amis de l'Unesco et de l'environnement	
GWI : Global Water Initiative	
IBAP : Institut de la biodiversité et des aires protégées	
ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature	
IIED : Institut international pour l'environnement et le développement	
IMROP : Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches	



Elan de Derby dans la réserve de Bandia au Sénégal

FAIRE LE POINT POUR MIEUX CONSTRUIRE LE FUTUR

La période 2009-2012 a une double signification pour le Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO), un des huit bureaux régionaux de l'UICN au niveau mondial. D'abord elle correspond à peu près aux premiers pas du PACO, puisque celui-ci a été mis en place en mi 2008, à partir des acquis des bureaux régionaux d'Afrique Centrale (BRAC) et d'Afrique de l'Ouest (BRAO) d'alors ; ensuite elle représente la période de mise en œuvre du programme quadriennal adopté en 2008 à Barcelone par le Congrès de l'UICN.

Ce bilan représente ainsi, un regard sur les progrès accomplis dans la construction du PACO. Il fait notamment le point du chemin parcouru en termes de réalisation des ambitions affichées dans le programme 2009-2012, en matière de développement du partenariat ; de structuration des relations entre le secrétariat, les Membres et les Commissions de l'UICN ; et de résultats techniques.

Il illustre plus qu'il ne cherche à être exhaustif, d'autant qu'un document exhaustif serait beaucoup moins convivial ; et d'autant que même si le Programme de l'UICN a en principe un pas de temps de 4 ans, l'action est forcément continue et ne s'arrête pas à la fin d'une période programmatique donnée. Mais il vient à point nommé puisqu'un nouveau programme quadriennal est sur la table des membres de l'UICN pour adoption au Congrès de Jeju, en septembre 2012.

Une fois le programme 2013-2016 adopté, celui-ci sera abordé avec d'autant plus de sérénité par le PACO que l'exercice de réalisation du bilan de la période quadriennale précédente aura permis de mieux s'outiller pour travailler plus efficacement sur l'essentiel et ainsi, apporter une contribution encore plus concrète pour un monde juste, qui valorise et conserve la nature.

Pr. Aimé J. Nianogo



L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE PREND UN NOUVEL ÉLAN

Frédéric Airaud^a, Pierre Campredon^b

Transmettre un meilleur environnement aux générations futures nécessite de changer les mentalités et les comportements. C'est sur la base de ce constat que la coalition d'acteurs engagés dans la conservation de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'ouest a inscrit l'éducation environnementale dans ses axes stratégiques de travail. Après trois ans d'intervention, une nouvelle dynamique est née en faveur de l'éducation environnementale dans les pays côtiers de l'Afrique de l'ouest. Cette dynamique vise à inculquer aux jeunes les enjeux liés à la conservation du patrimoine faunique de la zone côtière ouest africaine.

Le Programme régional d'éducation environnementale (PREE) initié par l'UICN à partir de la Guinée Bissau a permis de mobiliser les structures nationales et les organisations locales d'éducation et d'animation communautaire. Ces organisations ont ainsi transmis aux jeunes générations les éléments de compréhension des enjeux liés à la conservation des patrimoines de la zone côtière ouest africaine. La Mauritanie, la Sierra Leone, le Cap Vert, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée sont engagés dans la production d'outils pédagogiques et la révision de leurs politiques d'éducation. Cet engagement vise à intégrer dans l'enseignement les valeurs environnementales et socioculturelles des zones côtières et marines, ainsi que les risques liés à leur dégradation.



Arts plastiques nature en Mauritanie

Des éducateurs actifs

Depuis 2008, le PREE a soutenu huit projets d'éducation à l'environnement dans les sept pays côtiers du PRCM ; ces projets menés par des organisations locales ont permis de sensibiliser les enfants aux problématiques environnementales du littoral, de former les enseignants et d'encourager la réalisation de projets d'actions environnementales à vocation pédagogique (reboisement, restauration de mangrove, foyer amélioré, production de sel solaire, pépinières, jardin scolaire...). Ces projets ont été mis en œuvre par des organisations nationales : INDP (Cap Vert), ASSPCI (Mauritanie), UNIVERE (Sénégal), Stay Green Foundation (Gambie), AD et Palmeirinha (Guinée Bissau), ADEPAG (Guinée) et Environmental Foundation for Africa (Sierra Leone). L'implication de ces organisations a permis de sensibiliser ou de former plus de 1 700 adultes. Egalement, 6 200 élèves dispersés dans les sept pays du PREE ont été impliqués dans des projets pédagogiques à vocation environnementale. Ces projets locaux ont permis de former plus de 300 professeurs aux problématiques environnementales du littoral. Conséquemment, ils se sont approprié les approches pédagogiques pour faire découvrir les écosystèmes, réfléchir sur les menaces et dégradations et accompagner les enfants à la protection de ces environnements. A leur tour, les jeunes sensibilisés se sont mobilisés pour mener des actions de conservation ou de gestion durable des ressources naturelles comme le suivi des sites de ponte de tortues marines, le reboisement de mangroves dégradées, la construction de foyers améliorés ou encore l'animation de clubs nature dans les écoles.

Des outils pédagogiques appropriés

Pour faciliter l'accès aux informations pertinentes concernant l'éducation environnementale, les acteurs, du PREE (Etats, ONG nationales et internationales engagées dans l'éducation environnementale, etc.) se sont investis dans la production d'outils pédagogiques. Ces outils ont été traduits dans les quatre langues officielles de la sous-région ouest africaine que sont le français, l'anglais, le portugais et l'arabe. Ces instruments pédagogiques conçus pour être utilisés par les enseignants, les animateurs et techniciens d'associations ainsi que le personnel des aires protégées ont été distribués dans les sept pays. *Le Cahier de connaissances : à la découverte du littoral ouest-africain* est le premier du genre. Il décrit le littoral avec la diversité de ses habitats, sa faune, sa flore. L'ouvrage analyse également les impacts des principales activités humaines (pêche, urbanisation, pollution, industries, tourisme) sur l'environnement marin et côtier. Un guide pédagogique le complète. Plus de dix mille exemplaires de ce guide destiné aux enseignants et

^aChargé de programme UICN Guinée Bissau

^bConseiller technique, UICN Guinée Bissau

animateurs de sessions d'éducation à l'environnement ont été distribués dans les pays du PREE. Il se présente sous forme de fiches thématiques sur la gestion du littoral, la pêche, les coquillages, le tourisme, la pollution, le changement climatique, les mines, le pétrole, les aires et espèces protégées et les zones humides. Les différents outils pédagogiques constituent désormais des documents de référence pour les professionnels de l'éducation environnementale dans la zone côtière d'Afrique de l'ouest.

Les défis à surmonter

Pour consolider ces acquis et assurer la durabilité de ses actions, le PREE a associé les acteurs de l'élaboration des programmes scolaires des sept pays concernés. L'implication de ces acteurs vise à définir les priorités d'action et les stratégies pour l'intégration de l'éducation environnementale dans les curricula. Dans ce domaine, le PREE a bénéficié d'un soutien politique fort de la part des

ministères concernés. Par exemple, M. Artur Silva, ministre de l'éducation de la Guinée Bissau, s'est fait le champion de l'éducation environnementale dans son pays. Il a défendu un projet de loi devant l'assemblée nationale. Mieux, il travaille à convaincre ses homologues des pays côtiers de la sous-région d'intégrer l'éducation à l'environnement dans les programmes scolaires.

Les acteurs engagés dans le PREE espèrent que leurs efforts renforceront les actions de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Pour eux, la conjugaison des initiatives permettra à la jeunesse ouest-africaine d'opter pour des stratégies responsables dans l'exploitation des ressources naturelles du littoral ouest africain.

De 2008 à 2012 ce sont la Fondation Mava et la coopération bilatérale Pays-Bas – Espagne qui financent l'initiative d'éducation des jeunes.



Relâche de Jeunes tortues avec les enfants au Cap Vert



Visite par les enfants en Sierra Leone



Découverte du littoral en Guinée Bissau

DIALOGUE ET MOBILISATION POUR LA GESTION EFFICIENTE DE L'ENVIRONNEMENT

Ely Ould Mohamed El Hadj^a

L'utilisation optimale et durable des ressources naturelles en adéquation avec les ambitions de développement socio-économique est un défi majeur en Mauritanie. Dans ce pays où les priorités de développement sont difficiles à hiérarchiser, ce défi peut sembler irréalisable. L'UICN a inscrit son action dans la logique des différentes stratégies mauritaniennes de référence. Ces stratégies sont le plan d'action national pour l'environnement (PANE), le plan d'action du secteur de la pêche pour la troisième phase (2011-2015) et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). L'action de l'UICN a ainsi permis plusieurs résultats.

Par exemple, la Mauritanie et le Sénégal ont validé le système de gouvernance transfrontalière de la réserve de biosphère transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS). Ce système, élaboré avec l'appui des experts de la Commission sur les politiques environnementales, économiques et sociales (CEESP) de l'UICN, vise à favoriser un partage juste des potentialités de cet espace écologique. La dynamique insufflée a favorisé la collaboration avec d'autres projets porteurs d'investissements dans le domaine de la conservation. Cette collaboration a donc eu lieu avec la coopération espagnole à travers le projet d'appui à la restauration et à la conservation des écosystèmes (PARCE), *IPADE-Fundación Para El Desarrollo*, le Programme COMPACT-Programme de gestion communautaire pour la conservation des aires protégées du SGP/GEF. La coopération allemande à travers la GIZ a été aussi partie intégrante de ce partenariat. L'organisation des Journées de la RBTDS en 2012 a également été l'occasion d'enclencher le processus d'actualisation du plan d'aménagement et de gestion.

L'UICN a contribué à l'élaboration et à la validation technique du plan d'aménagement de la pêcherie des mullets en Mauritanie. Un plan similaire est en cours de validation au Sénégal. La Commission des stocks pélagiques transfrontaliers de types de poissons comme le mullet, la courbine et le tassergal a été reconnue comme la structure sous-régionale d'harmonisation et de suivi des accords en matière d'aménagement.

La facilitation de la collaboration entre l'institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches (IMROP) et le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) a permis de couvrir divers thèmes en rapport avec l'écobiologie des espèces. Ce partenariat a offert un terrain propice à la mise en commun des données. Au niveau des acteurs, 158 femmes transformatrices ont été formées au Sénégal et en Mauritanie pour améliorer la qualité de leurs produits.

Au niveau de la Mauritanie, les autorités de la région de Nouadhibou ont modifié leur plan d'aménagement du territoire pour inclure l'aménagement et la conservation de la baie de l'Etoile. Ce résultat a été atteint grâce aux actions de sensibilisation et de recherche menées dans le cadre de la Commission d'orientation et de suivi de la directive d'aménagement du littoral de la baie de l'Etoile créée en 2010.



Représentation des enfants durant les Journées de la RBTDS

De nouveaux partenariats ont été promus au profit du gouvernement et de la population mauritanienne et sous-régionale. En avril 2009, par exemple, le panel scientifique indépendant sur les activités pétrolières et gazières¹ en République islamique de Mauritanie a fait des recommandations. Il a suggéré que conjointement, les universités de Nouakchott en Mauritanie et Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal ouvrent un master en *gestion des activités extractives pour le développement*. Ce master sera effectif courant 2012. Dans le même sens, le PNUD, la GIZ, le WWF et l'UICN s'engagent à soutenir les efforts du gouvernement mauritanien pour renforcer ses moyens d'action, ses instruments financiers et législatifs visant à protéger et conserver la biodiversité marine et côtière, et cela en partenariat avec les industries pétrolières et gazières.

L'UICN a promu le dialogue et la mobilisation de l'expertise internationale pour soutenir la Mauritanie dans ses efforts de gestion durable des ressources naturelles tant au niveau national que transnational. Les résultats acquis ont mis en évidence l'importance des aspects politiques, de la dimension transfrontalière, de la gouvernance partagée et de la formation dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles.

¹ Geert van Vliet, Géraud Magrin, Bopp van Dessel, Lucien Chabason, 2009. Panel scientifique indépendant sur les activités pétrolières et gazières en République Islamique de Mauritanie. Rapport définitif, 8 Avril 2009. UICN Mauritanie, 70 pages

^aChargé de programme UICN Mauritanie

POUR L'ENVIRONNEMENT, IL FAUT MOBILISER LES ÉLUS

Racine Kane^a, Oumar Sy^b, El Hadji Ballé Seye^c

Dès 2008, les parlementaires et élus locaux, se sont associés à la dynamique de construction d'une vision commune de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'ouest. Unis au sein de l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest-africain (APPEL), ces élus contribuent à l'amélioration de la gouvernance environnementale. Avec l'aide de l'UICN et du programme régional de conservation de la zone côtière et marine (PRCM), ils ont permis la ratification des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et l'élaboration de nouvelles lois sur la gestion du littoral.

Le grand chantier de la loi littorale

Au Sénégal, l'essentiel des activités économique, sociale et culturelle est centré sur le littoral. Cette situation oblige à l'édiction de règles juridiques, en mesure de réglementer l'usage du littoral. Dans cette perspective, le Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal (REPES), s'est donné la mission d'accompagner l'État sénégalais dans un processus de large concertation, pour mettre en place une législation à même d'assurer la sauvegarde des espaces côtiers et marins. Car près de 70% de la population du Sénégal dépendent de ces espaces côtiers et marins.

Depuis 2010, l'UICN, le REPES et l'APPEL accompagnent les concertations organisées dans sept régions administratives du littoral (Saint-Louis, Louga, Thiès, Dakar, Fatick, Kaolack et Ziguinchor). Ces concertations ont, jusque-là, réuni une large gamme d'acteurs : autorités de l'administration régionale, techniciens des services déconcentrés de l'État, opérateurs touristiques, organisations du monde de la pêche et de la transformation des produits halieutiques, ceux du domaine agropastoral, et des associations de la société. Au total, près de quatre cent acteurs et usagers du littoral ont été consultés. Lors des audiences, ces derniers ont insisté sur la co-gestion du littoral par les élus locaux, les acteurs, et les usagers. Un autre point qu'ils ont mis en exergue est la faiblesse des sanctions prévues face aux dommages parfois irréversibles causés à l'environnement. Selon ces acteurs, le libre accès à la mer doit être un droit reconnu pour tous. De ce fait, ils espèrent l'élaboration de principes clairs par rapport à l'utilisation durable des ressources naturelles du littoral et de sa préservation. Pour eux, l'encadrement des activités économiques au niveau des zones côtières (construction, tourisme, pêche, aquaculture et activités maritimes) est une nécessité. Outre cela, ils pensent que la mise en œuvre des stratégies nationales et la systématisation des évaluations environnementales sont importantes. Aussi, doivent-elles être assorties de mécanismes de suivi et de contrôle efficaces.

A l'issue des différentes concertations, les parlementaires sénégalais se sont engagés à sensibiliser leurs collaborateurs et collègues. Pour eux, cette mobilisation permettra un vote massif de la loi protégeant le littoral tout comme le suivi de son application.



Au centre, l'honorable Mamadou Lamine Thiam, Président de l'APPEL, facilitant une session

Promotion de la ratification des conventions sur l'environnement

Les pays côtiers d'Afrique de l'ouest n'ont pas ratifié toutes les conventions internationales sur l'environnement. Ils n'ont pas adopté non plus les instruments de mise en œuvre de ces conventions et traités internationaux. Mis devant leurs responsabilités, les parlementaires de ces pays contribuent cependant à combler ces lacunes. Ils ont même œuvré au renforcement de l'arsenal législatif relatif à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Par exemple, la Guinée Bissau et la Mauritanie ont ratifié la convention d'Abidjan pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier en Afrique de l'Ouest et du Centre. La Mauritanie veut aussi adopter une loi sur « les pollutions marines ». Et la Mauritanie, elle, s'est engagée dans la procédure parlementaire de ratification de l'accord sur les oiseaux migrateurs, qui fait partie de la convention sur la conservation des espèces migratrices. La Guinée Bissau a également ratifié la convention Marpol² sur la prévention de la pollution par les navires. Ce pays a en outre adopté « une loi de base sur l'environnement ». Quant au Sénégal, il prépare une loi sur le littoral.

D'autres initiatives de même nature sont envisagées au Cap-Vert avec la loi de base sur l'environnement. Au Sénégal, c'est le cas avec l'harmonisation des textes pour la gestion des aires protégées. En Sierra Léone, la nouvelle législation sur les industries extractives. Au niveau régional, la ratification de la charte régionale pour une gestion durable des mangroves et de la convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques sont en chantier.

Outre ces actions, les parlementaires et élus locaux du réseau régional APPEL ont porté leur attention sur la mise en œuvre des politiques et des législations environnementales par des actions d'interpellation, de plaidoyer et de lobbying. Ainsi, des sessions de formation sur la pêche, les hydrocarbures, la mangrove, la politique commune de pêche de l'Union Européenne, les industries extractives, la gestion des zones humides et du littoral, ainsi que les différentes visites de sites effectuées dans les aires protégées, ont donné l'occasion aux parlementaires d'interpeller les pouvoirs publics ; ces derniers l'ont été sur les manquements constatés dans la conduite des politiques environnementales, telles que la faible application des législations dans les industries extractives, la mauvaise gestion des aires protégées, l'insuffisance de moyens de contrôle et de surveillance des zones de pêche, l'absence de transparence dans la signature des accords de pêche, etc. Ainsi, depuis 2009, l'APPEL joue un rôle prééminent dans les actions de protection du littoral.

² Marpol est la convention internationale pour la prévention de la pollution en provenance des bateaux, adoptée en 1973 et modifiée par un protocole en 1978.

^a Chef de mission UICN Sénégal

^b Chargé de programme d'appui au réseau régional des parlementaires

^c Chargé de projet d'appui au réseau des parlementaires

BASSINS HYDROGRAPHIQUES

DES EFFORTS POUR UNE GOUVERNANCE EFFICACE DE L'EAU

Ousmane Diallo^a

En 2000, grâce à l'appui financier des Pays-Bas, l'UICN a mis en place une initiative mondiale pour l'eau et la nature, le Water and nature Initiative (WANI). Cette initiative est une réponse à l'agenda global sur l'eau inscrit dans l'Agenda 21 adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Elle promeut l'approche par écosystème dans la planification de la gestion des bassins versants. WANI agit comme catalyseur d'actions et a notamment contribué à l'amélioration de la gouvernance et de la coopération transfrontalière dans deux bassins hydrographiques de l'Afrique de l'ouest : Volta et Komadugu Yobe (KYB).

GOUVERNANCE DE L'EAU DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

Situé en Afrique de l'Ouest, le bassin de la Volta couvre une superficie de 400 000 km². Il est partagé par le Burkina Faso, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Mali et la Côte d'Ivoire. La gestion des ressources naturelles du bassin présente des enjeux aussi bien pour la coopération transfrontalière que pour les moyens d'existence des populations qui y vivent.

Le projet d'amélioration de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta (PAGEV), est une action conjuguée de l'UICN, des Etats qui se partagent le bassin et du Global Water Partnership-West Africa. Dans sa première phase (2004 - 2008), le projet a concerné le Burkina Faso et le Ghana, qui possèdent ensemble plus de 85 % de la superficie totale du bassin. L'objectif était l'adoption des principes clés de gestion de l'eau et l'institutionnalisation des mécanismes de coordination entre les différents pays. L'intervention a été élargie au Togo lors de la seconde phase (2009-2012) qui visait spécifiquement à consolider les progrès réalisés à travers (i) la promotion des outils permettant de soutenir le dialogue et la conservation des écosystèmes et (ii) la consolidation des mécanismes de gouvernance de l'eau. L'accent a été mis au cours de cette phase sur l'amélioration des capacités des institutions nationales (Burkina Faso, Ghana, Togo) et de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

Le PAGEV a permis d'atteindre plusieurs résultats :

- Les connaissances sur les ressources du bassin ont été renforcées et un Code de conduite pour la gestion durable et équitable des ressources en eau adopté.
- La gouvernance locale et transfrontalière a été améliorée à travers des mécanismes institutionnels plus fonctionnels : cadres de concertation multi-acteurs, processus de prise de décision plus participatifs, responsabilisation des services techniques pour le suivi des actions de terrain, promotion de la coopération transfrontalière avec l'implication du Togo.
- Des outils pour la planification, le suivi et l'évaluation des capacités d'adaptation au changement climatique aux niveaux local et transfrontalier ont été promus.



Séance de sensibilisation sur la protection des berges à Salpiga, Ghana

- Une contribution a été apportée à l'élaboration et l'adoption du Plan stratégique de l'ABV pour la période 2010-2014.
- Les moyens d'existence des populations ont été renforcés : amélioration des conditions de vie dans les villages cibles à travers la fourniture d'eau potable ; promotion d'activités génératrices de revenus (avec des recettes pouvant aller jusqu'à 300 euros par ménage au Burkina Faso en 2010 pour la production d'oignons au niveau des communautés d'intervention) ; conduite d'actions de protection des berges sur plus de 30 km.

Le PAGEV ambitionne à présent d'étendre son action à une plus grande échelle dans le bassin de la Volta et de promouvoir l'élaboration et l'adoption d'une charte de l'eau du bassin. Il envisage également d'accompagner la mise en œuvre du Plan stratégique de l'ABV pour la période 2010-2014.

^aCoordonnateur du programme régional eau et zones humides



Les usagers sur la Volta Blanche au Ghana

GESTION DES TERRES ET DE L'EAU DANS LA KOMADUGU-YOBE

Le bassin du Komadugu Yobe (KYB) est un sous-bassin du Lac Tchad. Il draine le nord du Nigéria et le sud-est du Niger. C'est une zone de grande pauvreté où les débits ont chuté de façon significative. Cette baisse est due aux effets conjugués de la construction des barrages de Tiga et Challawa Gorge dans l'Etat de Kano au Nigéria depuis les années 1970, des prélèvements d'eau à grande échelle pour l'irrigation et du changement climatique. Comme conséquence, les cours d'eau ont été sérieusement dégradés et les moyens d'existence des populations amoindris. Le manque de coordination entre les six Etats fédéraux (Bauchi, Bornou, Jigawa, Kano, Plateau et Yobe) qui partagent le bassin a exacerbé les difficultés précédemment mentionnées.

Le projet KYB est une réponse conjointe du gouvernement fédéral du Nigéria, du *Nigerian Conservation Foundation* (NCF) et de l'UICN à cette situation. Au terme de la première phase du projet (2005-2008), le cadre institutionnel pour la gestion des ressources en eau dans le KYB s'est amélioré grâce à une approche participative. Cette approche a favorisé un consensus sur les principes et règles de gestion de l'eau. En outre, une consultation institutionnalisée et des mécanismes de coordination ont été mis en place.

La seconde phase concernant le projet KYB est toujours en cours (2009-2013). Elle vise à consolider les acquis de la phase 1, et catalyser le changement de comportement dans la gestion des ressources en eau au Nigéria.

Pour l'heure, les progrès engrangés sont la mise en place dans chaque Etat d'un comité de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Ces comités doivent faciliter l'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion et d'une charte sur l'eau du bassin. Il y a également eu une restauration de débits substantiels dans la partie aval, améliorant la précocité des alertes relatives aux inondations et favorisant (de près de 90%) la réduction des conflits. En outre, le gouvernement fédéral nigérian et les six Etats concernés ont mis en place un fond fiduciaire de 13 millions de dollars ; l'objectif étant d'atteindre éventuellement 125 millions de dollars pour financer la mise en œuvre du plan de gestion.

Le projet KYB veut à présent répliquer ses résultats à l'intérieur du Nigéria et au niveau du bassin du lac Tchad. Cet objectif sera poursuivi en collaboration avec la commission nigériane de promotion de la GIRE (NIWRM), une institution récemment créée par l'Etat fédéral, la commission du Bassin du Lac Tchad et la CEDEAO.



Enfants autour d'un puits dans un village de la Komadugu-Yobe au nord du Nigéria

EVALUER ET RENFORCER LES CAPACITÉS DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Souleymane Konaté^a, Béatrice Châtaigner^b

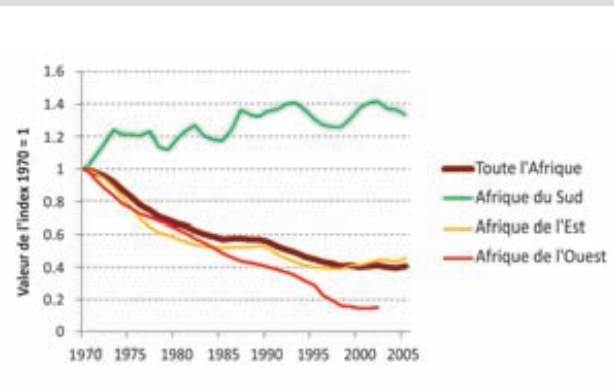
Dans le contexte de crise environnementale globale actuelle, les aires protégées (AP) apparaissent comme l'une des stratégies d'adaptation les plus efficaces. Leur préservation est ainsi devenue un enjeu politique, culturel, socio-économique et écologique majeur aussi bien au Nord qu'au Sud.

Les pays d'Afrique de l'ouest et du centre sont particulièrement concernés par ces enjeux. Leur développement repose sur l'exploitation des ressources biologiques. C'est ce qui explique sans doute que la crise de la biodiversité y soit particulièrement ressentie. Le rôle des aires protégées prend alors tout son sens, puisqu'elles concentrent désormais l'essentiel de la biodiversité encore existante.

Cependant, malgré l'augmentation sensible des superficies dédiées à la conservation de la biodiversité en Afrique centrale et occidentale et les moyens consacrés à leur gestion, la biodiversité continue à décliner de façon préoccupante. La raison principale de cette situation, reconnue depuis 1997 par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) de l'UICN, est le manque d'efficacité dans la gestion des aires protégées. Depuis 2003, le programme aires protégées du PACO a mené un grand chantier d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées et de formation des acteurs.

Pratiquement tous les pays de la sous-région travaillent à accroître leurs réseaux d'aires protégées. Cela implique qu'ils reconnaissent l'utilité et la pertinence de l'existence de ces aires. Les 2.600 aires protégées que l'on dénombre en Afrique de l'ouest totalisent plus de 1.100.000 km², soit près 8,8% de la superficie totale de la sous-région. Pourtant, une étude récente indique une baisse de 85 % de la diversité des grands mammifères dans les AP en Afrique de l'Ouest, depuis 1970 (Fig.1).

Figure 1 : Indice des populations de grands mammifères des aires protégées africains au cours du temps. Données agrégées à partir de séries chronologique sur 583 populations issues de 78 AP



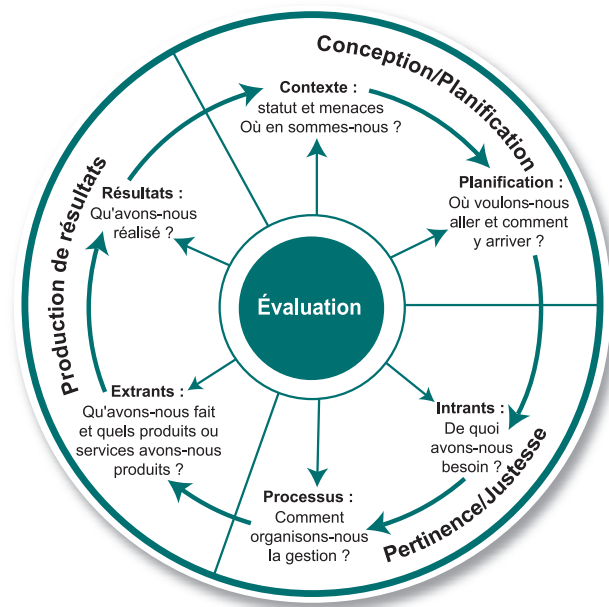
Inverser la tendance

Pour infléchir cette tendance, le Programme aires protégées d'Afrique centrale et occidentale (PAPACO) a choisi de travailler à différentes échelles complémentaires. Au niveau national, il s'est agi d'accompagner les évolutions structurelles nécessaires au changement des modes de gestion des AP. A l'échelle des réseaux de parcs, ou encore sur des sites transfrontaliers, il a fallu renforcer les synergies et la cohérence des initiatives, avec une attention particulière portée au réseau des sites du Patrimoine Mondial. Enfin, une coordination et une harmonisation des activités vient compléter le dispositif au niveau régional, dans le cadre de projets transversaux de type renforcement de capacités, gouvernance et évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées.

L'efficacité de la gestion des AP évaluée

L'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP a été longtemps au cœur des interventions du PAPACO. Le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion des Aires Protégées de la CMAP (Fig. 2) et trois des principaux outils reconnus au niveau international³ ont été adaptés au contexte sous-régional ouest africain. L'évaluation de sites et de systèmes nationaux d'AP a permis de mettre en place des systèmes simples de suivi/évaluation des modes de gestion des différentes catégories d'AP. Elle a également permis de former plus de quatre vingt « pairs » dans la région qui ont participé à la réalisation de ces évaluations.

Figure 2 : Cadre CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des Aires protégées (d'après Hocking et collaborateurs 2006)



^aCoordinateur PAPACO,

^bChargée de programme PAPACO

³ Il s'agit du RAPPAM (en anglais, Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management) (Leverington et al. 2010) ; du METT (en anglais, Management Effectiveness Tracking Tool) et de l'EoH (en anglais, Enhance our Heritage Toolkit).



Eléphant dans la forêt classée et Ranch de gibier de Nazinga

Certaines de ces évaluations ont conduit à des réponses concrètes. Ainsi le Ghana a révisé certains de ses plans de gestion d'AP. En Côte d'Ivoire, la définition et la mise en œuvre de petits projets avec la création de la forêt des Marais Tanoé a été l'un des résultats clés. Au Burkina Faso, le parc des Deux Balé a été réhabilité. Et la Guinée Bissau a bénéficié d'un inventaire de ses mammifères.

Les gestionnaires plus compétents

Le besoin pressant de formation et de renforcement des capacités des gestionnaires face aux nouveaux défis environnementaux ressort comme une des conclusions majeures des évaluations des aires protégées. Le PAPACO a ainsi entrepris de former un nouveau type de gestionnaires des AP et d'utilisateurs de la biodiversité. A ces gestionnaires sont offertes des formations continues et un master régional. Ce master est organisé en collaboration avec l'université Senghor d'Alexandrie, en Egypte et l'université Cheick Anta Diop de Dakar au Sénégal. Déjà, une soixantaine de gestionnaires d'AP et utilisateurs de la biodiversité issus d'une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest a obtenu le diplôme d'université en gestion des AP. Parmi ces derniers, certains occupent des postes de responsabilités et sont donc susceptibles d'influencer les décisions en matière de conservation et de protection des aires protégées.

Stimuler la gestion

Dans l'objectif d'améliorer la gestion des AP, l'UICN a également conduit des études sur les sujets utiles et cherche à mettre en place des solutions innovantes pour une gestion plus efficace des parcs. Des projets de petite envergure permettent de tester ces solutions nouvelles, souvent avec des organisations de la société civile environnementale. Ces expériences et connaissances acquises dans la sous-région sont ensuite synthétisées et largement diffusées à travers une stratégie de communication dynamique (site internet, lettre d'information mensuelle, film sur l'équité, traduction des lignes directrices de l'UICN...).

Pour en savoir plus : www.iucn.org/papaco



Auditeurs de la première édition 2011, du Diplôme d'Université sur le renforcement des capacités en gestion des aires protégées, organisé en partenariat avec l'Université Senghor

STRATÉGIES D'INFLUENCE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Brigitte Kapinga^a, Serge Omba^b, Joël Kiyulu^c, Toussaint Molenge^d

La République Démocratique du Congo (RDC) cherche son chemin entre ambition d'émergence économique et nécessité de conserver sa biodiversité. Installée à Kinshasa depuis 2006, l'UICN aide ce pays à renforcer son mécanisme de gouvernance environnementale.

L'appui de l'UICN a concerné la mise en place de plateformes où des acteurs de différents horizons discutent, planifient, suivent et proposent des recommandations pour l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.

Ainsi, le *country team* mis en place dans le cadre du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE), réunit périodiquement des acteurs de terrain et des institutions nationales pour susciter et suivre un agenda d'amélioration des législations et des politiques environnementales nationales. De même, les acteurs de la conservation se retrouvent périodiquement autour de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), Membre de l'UICN, pour échanger sur des questions techniques d'actualité. Enfin, le groupe de travail national pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation des Grands Singes a été relancé.

L'UICN a par ailleurs pris une part active dans des actions comme la promulgation de textes d'application du code forestier de la RDC; la concertation nationale autour de la loi cadre pour l'environnement, avec l'appui du Centre du Droit de l'environnement ; la promotion de la participation directe de représentants de communautés locales et autochtones au sein de la commission interministérielle de revue des titres forestiers ; et la préparation de quelques communautés autochtones pour leur participation efficiente au Forum International des Peuples Autochtone d'Afrique Centrale qui a eu lieu à Impfondo (Congo) en 2011.

Enfin, l'UICN a facilité la rédaction d'un plan de gestion du parc national de Garamba situé dans l'est de la RDC qui a l'avantage de faire une place aux communautés locales. Par ailleurs, l'UICN a facilité l'élaboration d'une stratégie de relocalisation des personnes et des communautés vivant à l'intérieur du parc national de Kahuzi Biega, dans le respect des textes et des principes internationaux relatifs aux droits des communautés autochtones.

Ces réalisations, pour modestes qu'elles soient, contribuent à la conservation et à la protection de biodiversité de la République Démocratique du Congo.

^aChef de Programme UICN-RDC
^bCoordonateur du projet ARCUS
^cConsultant chargé des Projet AFD
^dPoint Focal CARPE



La forêt de Djolu dans la province de l'Equateur - RDC

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES : LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ÉTAT MOBILISÉS

Moumini Savadogo^a

Au Burkina Faso, l'UICN a renforcé ses appuis à la mise en œuvre des politiques nationales et internationales en matière de préservation et d'utilisation durables des ressources naturelles durant la période 2009-2012, dans un contexte de prise de conscience sur les effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques. Ces appuis représentent les efforts conjugués des experts des Commissions de l'UICN, de l'Etat et des organisations de la société civile. Ils ont bénéficié du soutien de plusieurs partenaires financiers (coopérations danoise, suédoise et néerlandaise, organisations spécialisées des nations unies, fonds pour l'environnement mondial, fondation Howard G. Buffett). Ils s'inscrivent en outre dans la traduction de la vision⁴ et de la mission⁵ de l'Union. Grâce à ces efforts concertés, des résultats ont été atteints en matière de promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

Les objectifs pour la période étaient de promouvoir un environnement favorable à la gestion concertée des ressources transfrontalières, la gouvernance participative des aires de protection faunique et des paysages forestiers, et la restauration de l'intégrité des écosystèmes.

Les principales étapes ont été :

- l'acquisition et/ou la diffusion de données scientifiques de référence (identification de blocs écologiques, étude de la faisabilité de corridors et zones villageoises de conservation, évaluations de l'efficacité de gestion d'aires protégées, renforcement des capacités financières et techniques des organes de gestion, participation à la production d'un atlas de la biodiversité du Burkina Faso, etc.) ;
- l'information, la communication et la formation des acteurs sur les standards de bonne gestion des écosystèmes ;
- un dialogue multi acteurs (structures étatiques, organisations paysannes, organisations de la société civile, autorités coutumières, collectivités) et intersectoriel (administration du territoire, sécurité, environnement, agriculture, élevage, eau) ;
- l'appui à l'élaboration d'outils de gestion (plans d'aménagement et de gestion, manuel de procédures, guide juridique) ;
- l'appui à l'amélioration de la viabilité économique des dispositifs de valorisation des écosystèmes (filière bois-énergie, fiscalité forestière, micro subventions pour la valorisation durable des produits forestiers non ligneux - PFNL) ;

Lancement de la campagne de reforestation de la région du Centre-Est, Burkina Faso



⁴ La vision de l'UICN : Un monde juste qui valorise et conserve la nature

⁵ La mission de l'UICN : Influencer les sociétés du monde, les encourager et les aider à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable

^a Chef de programme UICN-Burkina Faso



Grappes de gousses de Néré

Ainsi :

- Trois communes voisines (Bissiga, Lalgaye et Tenkodogo) se sont accordées pour la gestion concertée de la forêt intercommunale de Sablogo qu'elles ont en partage dans le centre-est du Burkina Faso. Ce processus a en outre permis de libérer près de 10.000 ha antérieurement menacés par le front agricole, pour en faire un modèle d'aménagement forestier. Pour cela, un plan d'aménagement et de gestion, un manuel de procédures et un guide juridique ont été développés sur la base des connaissances (écologiques et socio-économiques) disponibles. Ces outils qui ont pour vocation de faciliter la gouvernance décentralisée des ressources dans cette partie du pays servent également de référence pour seize communes, membres de l'association des communes forestières du pays, dans leurs projets de classement et de gestion de forêts communales.
- Des mécanismes pour la gestion concertée de corridors biologiques transfrontaliers ont été identifiés : au niveau du paysage incluant le parc national Kaboré Tambi et le Ranch de gibier de Nazinga (Burkina Faso) et le parc National de Molé (Ghana) ; au niveau du paysage incluant la réserve

des Eléphants du Gourma (Mali) et la Réserve partielle de Faune du Sahel (Burkina) ; et au niveau du complexe d'aires protégées du W (Bénin-Burkina Faso-Niger), d'Arly (Burkina Faso) et de la Pendjari (Bénin). Le Burkina Faso et le Ghana ont ainsi signé un accord formel pour la gestion concertée de leurs ressources naturelles partagées, et un projet similaire est en discussion entre le Burkina Faso et le Mali. Ces initiatives sont désormais prises en compte dans les agendas des commissions mixtes de coopération bilatérale.

- Les motivations pour la conservation des superficies initiales des massifs forestiers sous aménagement du centre ouest et du centre nord du pays ont pu être renforcées, malgré les besoins en terres agricoles et pastorales. Ce développement est en partie dû à l'amélioration de leurs contributions socio-économiques aux moyens d'existence des communautés riveraines. La contribution directe des produits forestiers au revenu annuel moyen des ménages du centre ouest par exemple est estimée à 22,51% (Femmes) et 26,36% (Hommes) pour l'exploitation du bois énergie et 9,27% (Hommes) et 17,66% (Femmes) pour les produits forestiers non ligneux⁶.

⁶Kimsé Ouedraogo et al. 2004 : *Energies traditionnelles au Burkina Faso. Etudes sur le bois énergie*. UICN Burkina Faso ;
Alphonse M. Kabré et al. 2009 : *Bois énergie au Burkina Faso : consolidation des moyens d'existence (2006-2009)*. UICN Burkina Faso

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES

MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS DANS LE SOUS BASSIN DE LA SIRBA

Par Moumini Savadogo^a

L'UICN, en collaboration avec *Catholic Relief Services* (CRS), le réseau de communication sur le pastoralisme (RECOPA), l'Association TINTUA, l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement (AEA) (ex CREPA), met en œuvre depuis 2009 l'Initiative Mondiale pour l'Eau ou Global Water Initiative (GWI), financée par la Fondation Howard G. Buffet. Cette initiative a pour objectif d'assurer à terme l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que la protection et la gestion des services des écosystèmes et des bassins hydrographiques, au profit des plus pauvres et des plus vulnérables. L'initiative est mise en œuvre dans le sous bassin de la Sirba, qui est un affluent du fleuve Niger. Il s'agit d'un espace hydrographique concerné par six communes (Liptougou dans la province du Gnagna ; Mansila, Boundoré, dans la province de Yagha ; Gayéri, Bartiébouguou et Foutouri dans la province de la Komandjari).

Pour la période concernée, les actions ont été essentiellement orientées sur la mise en place et l'accompagnement des structures et/ou organes locaux de gouvernance des ressources naturelles ; il s'agit notamment des cadres de concertation, de bonne gouvernance autour des points d'eau, des cadres d'apprentissage tels que les plateformes communautaires de gestion de boullis, et des comités locaux de l'eau (CLE), notamment celui en Queue du sous bassin de la Sirba.

Le consortium a utilisé des outils de gestion, d'animation et de sensibilisation adaptés à la gestion des ressources naturelles tels que les Plans d'Actions Communautaires GIRE (PAC-GIRE) qui sont des répertoires d'activités prioritaires planifiées par les communautés. Cette approche a permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

- Opérationnalité des organes consultatifs et de gestion des ressources en eau dans la région de l'Est à travers une meilleure maîtrise des textes et



Visite d'une réalisation de forage au village Bina par les membres du comité de pilotage

outils de la GIRE, et du rôle des comités locaux de l'eau (CLE) dans le dispositif institutionnel de la gestion de l'eau ;

- Réduction de la pression sur les points d'eau et par conséquent des risques de conflits entre usagers avec l'entrée en activité des plateformes communautaires de gestion de boullis ;
- Renforcement des connaissances sur la qualité des eaux de forage dans le sous-bassin de la Sirba. On note ainsi que plus de 90% des forages donnent des eaux de qualité satisfaisante au regard des paramètres physico-chimiques suivis ;
- Amélioration des pratiques locales de gestion des ressources en eau. Toutefois, il a été révélé que la fonctionnalité des instances et organes de gestion est fortement inhibées par l'analphabétisme, la méconnaissance des textes de lois et la faible prise en compte du genre (faible nombre de femmes à des postes de responsabilité décisionnelle).

L'UICN et ses partenaires ont travaillé au cours de la période 2009-2012 sur la base d'une démarche inclusive des acteurs du domaine hydraulique de la région de l'Est. Au terme des quatre années, il peut être affirmé que les actions ont permis i) le renforcement des capacités et l'habilitation aussi bien des communautés à la base que des structures techniques gestionnaires des ressources en eau ; ii) la pose de jalons pour la bonne gouvernance des ressources en eau dans la région de l'Est.

^aChef de programme UICN Burkina Faso

CHANGEMENT CLIMATIQUE

UN PARTENARIAT TRIPARTITE⁷ POUR S'Y ADAPTER

Par Moumini Savadogo^a

Un des objectifs de l'appui de l'UICN dans le domaine du changement climatique est de permettre une contribution plus efficace de la société civile dans la mise en œuvre du plan d'action national d'adaptation au changement climatique. Et cela à travers des actions pour une meilleure compréhension des concepts (vulnérabilité, changement climatique, adaptation, REDD, MDP), le renforcement des capacités organisationnelles, la connaissance et la promotion des bonnes pratiques d'adaptation, la prise en compte du changement climatique dans les projets et programmes des partenaires et la participation efficace aux conventions et fora internationaux.

L'approche a été basée sur :

- La promotion d'outils d'analyse de la vulnérabilité des communautés tels que Cristal⁸ et AVCA⁹ qui ont servi de base pour le renforcement des capacités des partenaires (services étatiques et société civile) afin de permettre une meilleure compréhension et une prise en compte du changement climatique dans les projets et programmes ;
- La promotion d'outils de Planification et de Suivi Evaluation des Capacités d'Adaptation au Changement Climatique (TOPSECAC) qui a permis de renforcer les capacités des institutions en charge de la planification du développement et autres parties prenantes pour l'intégration du changement climatique dans les Plans de Développement Régionaux et Communaux ;
- La mise à disposition de petites subventions pour des activités concrètes d'adaptation ;
- L'appui à la mise en place de diverses plateformes d'actions et le renforcement des dispositifs de planification.

Cette approche a rendu opérationnelles trois instances de partage et d'actions concertées:

- La Coalition des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le changement climatique ;
- La plateforme *plaidoyer genre, tenure foncière et changement climatique* ;
- Les ateliers nationaux et régionaux d'information et de partage sur le changement climatique et les bonnes pratiques d'adaptation organisés à travers l'ensemble du territoire.

Avec cette démarche, l'UICN a contribué à la mise en œuvre du programme changement climatique du Burkina Faso par des partages de leçons apprises et d'expériences et aux choix stratégiques d'un Plan d'action national d'adaptation (PANA) programmatique et d'une stratégie nationale REDD/ Programme d'Investissement Forestier (FIP).

Les contributions spécifiques sont :

- la génération de connaissances fiables et solutions novatrices aux défis climatiques qui sont consignées dans des rapports d'études et des supports audios, vidéos et un catalogue (<http://cmsdata.iucn.org/downloads/catalogue.pdf>) sur les bonnes pratiques endogènes d'adaptation au changement et à la variabilité climatiques.
- Le renforcement des capacités et l'habilitation. Ce renforcement de capacités aussi bien des organisations de la société civile que des structures étatiques a induit une meilleure appréhension du changement climatique et sa prise en compte dans l'élaboration des projets communautaires.
- Le renforcement des aspects liés à la gouvernance : l'adoption de comportements nouveaux face au climat qui change est fortement dépendante de cadres législatifs et politiques, et de systèmes de gouvernance efficaces, fondés sur des connaissances rationnelles.
- L'adaptation concrète des communautés et des organisations de la société civile au changement climatique mise en œuvre dans huit régions (Centre-est, Centre-ouest, Sahel, Nord, Cascades, Hauts-bassins, Centre-sud et Est) à travers près d'une cinquantaine de microprojets communautaires d'adaptation au changement climatique bénéficiant à plus de dix mille personnes.



Délégation du Burkina à la Conférence Rio+20

⁷ Etat, société civile, organisations communautaire et UICN

⁸ Outil d'identification des risques au niveau communautaire : adaptation et moyens d'existence

⁹ Analyse de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation au changement climatique

^a Chef de programme UICN Burkina Faso

PROCESSUS REDD+

UNE SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE MOBILISÉE

Léonard Usongo^a

Depuis 2009, le Cameroun est engagé dans le processus de préparation au mécanisme REDD+. La première phase consiste à élaborer et soumettre pour approbation son Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP). Pour franchir cette phase, le pays doit relever un défi qui consiste à créer un cadre cohérent de participation des acteurs. En effet, la stratégie nationale REDD+ qui va émerger doit refléter les aspirations profondes de toutes les parties prenantes. La création de cadres de concertation multi-acteurs ainsi que la promotion de la participation équitable constituent les piliers de l'appui technique de l'UICN au processus national REDD+ au Cameroun. C'est ce qui a été fait, grâce au projet « Towards Pro-Poor REDD+ » financé par DANIDA (coopération danoise).

L'UICN a ainsi facilité le renforcement des capacités de la société civile, des femmes et des populations autochtones du Cameroun. Des ateliers de formation et d'information sur les concepts et les enjeux de la REDD+ ont été organisés et les rôles attendus de la société civile ont été

discutés. Pour garantir l'appropriation par l'Etat des acquis de la mobilisation et structuration de la société civile, des plans annuels d'actions sont élaborés et mis en œuvre conjointement par l'UICN et les services étatiques du Cameroun.

Le Cameroun dispose aujourd'hui d'une plateforme nationale de la société civile sur la REDD+ et les changements climatiques. L'UICN a ainsi contribué à l'émergence d'un cadre de dialogue impliquant la société civile nationale autour de la REDD+ et des changements climatiques. Ce cadre de dialogue inclut le comité national des Membres de l'UICN. Cette société civile souvent divisée par les questions de leadership s'est mobilisée et structurée afin de faire valoir ses points de vue et ceux des groupes marginalisés dans les prises de décision relatives à la REDD+ au Cameroun.

Cette plateforme est actuellement la principale interface entre le gouvernement et les citoyens pour la REDD. Des groupes membres de cette plateforme tels que les peuples autochtones du Cameroun ont déjà soumis leurs propositions écrites dans le cadre de la relecture de la loi forestière. Les réseaux des organisations de femmes et de genre sont sur le point de soumettre leurs contributions à la relecture de la même loi. On s'attend maintenant à ce que la société civile joue un rôle significatif pour le suivi, la documentation et la communication des impacts des interventions de la REDD+.



Participants à l'atelier de formation des femmes de la société civile sur l'intégration du genre dans le processus REDD à Mbalmayo au Cameroun



Enfants du village Djembe au Cameroun



Séance de travail participative avec la communauté de Djembe

^aChef de programme Cameroun

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA GOUVERNANCE LITTORALE ET LA RÉDUCTION DES RISQUES CÔTIERS

Mathieu Ducrocq^a

Recul du trait de côte provoquant la destruction progressive d'un quartier d'habitation précaire à Abidjan en Côte d'Ivoire

Depuis plusieurs décennies, le littoral ouest-africain subit une importante érosion côtière. Ce phénomène découle de la combinaison de divers facteurs, partiellement liés aux effets du changement climatique, comme l'élévation du niveau de la mer, mais surtout d'origine anthropique. L'artificialisation des façades maritimes, la dégradation des mangroves, des lagunes et cordons dunaires rendent le trait de côte moins stable, et l'extraction de matériaux ainsi que la multiplication des barrages privent les littoraux d'indispensables apports sédimentaires, accélérant ainsi leur érosion dont la principale manifestation est le recul du trait de côte.

Diverses initiatives de lutte contre l'érosion côtière, telles que la mise en place d'ouvrages de protection du trait de côte, ont été expérimentées, grâce au soutien d'organismes régionaux et l'appui de partenaires au développement des États ouest-africains. Toutefois, ces initiatives souffrent généralement d'un déficit de coordination, qui en réduit sensiblement l'efficacité et la portée ; en effet, elles s'attaquent rarement à la source des problèmes. Ces différents éléments concourent à aggraver les risques observés, ainsi que les menaces pesant sur les biens et la sécurité des populations.

Bien que la lutte contre l'érosion côtière figure parmi les préoccupations majeures des États côtiers d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau,

Guinée, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin), rares sont ceux ayant entrepris des travaux d'envergure dans ce domaine. Les interventions sont généralement ponctuelles, provoquées par des situations déjà avancées, et ne s'inscrivent pas forcément dans une conception intégrée de la gestion de la zone côtière. Dans le cadre de son programme régional de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC), l'UEMOA a confié à l'UICN, en 2009, la conduite d'une étude sur le suivi du trait de côte et l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du littoral de l'Afrique de l'Ouest, couvrant les onze pays côtiers allant de la Mauritanie au Bénin.

La réalisation de cette étude a impliqué plus de cent trente personnes ressources issues de nombreux centres de recherche, laboratoires universitaires et institutions des pays concernés, mais également d'organisations Membres de l'UICN (Centre de Suivi Ecologique de Dakar et Cabinet de Planification Côtière de la Guinée Bissau). Elle a permis de mener un diagnostic régional basé sur des consultations nationales, des études de cas, une analyse prospective démo-économique et climatique, et le croisement d'une analyse de la sensibilité du littoral et des enjeux pour cartographier et prioriser les risques littoraux. Sur cette base, un schéma directeur général et un schéma directeur détaillé par secteur ont été produits, accompagnés d'une cartographie au 1/500.000^{ème}.

^aCoordonnateur du programme régional Marin et Côtier

L'analyse prospective aux horizons 2020 et 2050 conduite dans le cadre de l'étude a mis en évidence l'importance stratégique des espaces littoraux pour le développement des Etats côtiers, ainsi que les risques liés la concentration croissante des populations et des enjeux humains, notamment urbains, dans des milieux particulièrement fragiles qui seront immanquablement impactés par l'élévation du niveau de la mer. Il ressort de l'étude que la population urbaine totale de la zone littorale des onze pays, estimée à 18 millions en 2000, pourrait passer à 36 millions d'ici 2020 et à plus de 70 millions en 2050. La densité moyenne qui est actuellement de 260 habitants/km² progresserait considérablement, avec des maxima au-delà de 2.000 habitants/km² au Togo et au Bénin. Si certaines zones resteraient toutefois inoccupées comme en Mauritanie ou peu densément peuplées, comme en Guinée Bissau et au Libéria, l'évolution ira vers une situation de saturation du littoral, particulièrement dans le golfe de Guinée, s'accompagnant de dégradations environnementales sévères et d'une réduction de la qualité de la vie et de l'habitat des populations côtières.

Pour tenir compte d'un tel contexte, le programme de travail associé au schéma directeur met l'accent, entre autres, sur (i) la connaissance des aléas, des enjeux et des risques côtiers, (ii) la préparation, la mise en relation et le renforcement des capacités des acteurs pour faire face aux risques, (iii) l'aménagement des territoires littoraux et l'atténuation des impacts du changement climatique, (iv) la gestion des risques côtiers au moyen de mécanismes nationaux et régionaux de coordination des interventions. L'essentiel des recommandations appellent à des prises de décision anticipées favorisant un recentrage des activités stratégiques en arrière de la zone côtière, afin de ne pas laisser la voie à un accroissement des coûts futurs des pertes liées au recul du trait de côte.

Le schéma directeur et le programme de travail, validés en mai 2011 par les Ministres chargés de l'Environnement des onze Etats parties prenantes, vont orienter la mise en œuvre du Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière de l'UEMOA, avec en premier lieu le financement de la création d'un l'Observatoire du Littoral Ouest Africain, qui devrait être coordonné par le Centre de Suivi Ecologique de Dakar avec l'accompagnement de l'UICN.



Aménagements anti-érosifs conçus pour limiter le départ des sédiments sous l'effet de l'énergie des vagues à Aneho au Bénin

NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

BURKINA FASO ET SÉNÉGAL, DE BONS ÉLÈVES

Moumini Savadogo^a, Racine Kane^b, Jacques Somda^c

Les pays d'Afrique de l'Ouest, parties de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du protocole de Kyoto, participent régulièrement aux conférences internationales sur le climat. Il est reconnu que les acteurs étatiques autres que ceux directement en charge de l'environnement, la société civile et le secteur privé ne sont pas suffisamment informés, encore moins impliqués dans le processus de préparation et de conduite des négociations. L'UICN a entrepris, pour la période 2009-2012, de renforcer les capacités techniques et d'influence des diverses catégories d'acteurs locaux, nationaux et régionaux dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Cette initiative a contribué aux résultats suivants.

Différentes composantes de la société impliquées

Au Burkina Faso, l'UICN, en collaboration avec ses Membres et avec l'appui financier de la coopération danoise, a mis en place un processus (études, consultations, partage d'informations, ateliers, forum national) sur le changement climatique qui a permis :

- la mise en place de mécanismes de concertation et de partage d'informations et d'expériences au niveau national impliquant l'ensemble des acteurs pertinents, y compris la société civile.
- l'identification d'expériences réussies en matière d'adaptation, et l'évaluation de l'état de mise en œuvre des décisions internationales par le pays, et des besoins de renforcement des capacités.
- la structuration de la contribution de la Société Civile aux négociations internationales et à l'adaptation au Changement Climatique : adoption de résolutions pour une meilleure implication de toutes les composantes de la société ; mise en place d'une coalition unique de 97 organisations de la société civile intervenant dans le domaine des changements climatiques, en mesure de défendre les intérêts de ses membres et de partager ses expériences dans les processus de négociation au niveau national, régional et international.
- la préparation des acteurs de la société civile à leur participation effective à la 15^{ème} Conférence des parties (CdP15).



Forum national de la société civile sur le changement climatique

Au Sénégal, un comité national sur le changement climatique (COMNACC) a été mis en place par l'Etat pour la « *gestion et le suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique* ». Ce comité a co-organisé avec l'UICN un atelier préparatoire de la délégation officielle du Sénégal à Cancun (CdP16) en vue d'affiner la position nationale du Sénégal, qui a ensuite été validée par le gouvernement. L'UICN a également mobilisé le Parlement, les élus locaux et le Conseil Économique et Social autour des enjeux du changement climatique. A cet effet, une journée d'information et de sensibilisation des parlementaires sur le changement climatique a été organisée sous la présidence effective du Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal. Cette « plate-forme » d'échanges et de partage d'informations a permis de mettre davantage à niveau les institutions parlementaires sur le processus et les enjeux (aux plans global et local) des négociations pour un nouveau régime climatique. Elle a également renforcé le soutien des élus à la position africaine commune sur les négociations relatives aux changements climatiques.

^aChef de programme UICN Burkina Faso

^bChef de mission UICN-Sénégal

^cChargé du Programme Planification, Suivi, Evaluation et Apprentissage



La dynamique de concertation et de partage a induit des délégations nationales représentatives des différentes composantes de la société consolidée permettant de relayer l'information fiable et les expériences réussies des autres pays dans les différentes institutions nationales. Ainsi, au Burkina Faso, la coalition nationale de la société civile sur le changement climatique, des parlementaires, des représentants d'organisations paysannes et de la presse ont pris part aux travaux de la 15^{ème} (décembre 2009 à Copenhague) et de la 16^{ème} (novembre-décembre 2010 à Cancun) Conférence des Parties. Au Sénégal, l'UICN a appuyé la participation d'une dizaine de parlementaires et d'élus à la CdP15. Elle a également soutenu la participation du Président de l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection du littoral ouest-africain (APPEL) à Cancun (CdP16).

Bénéficiaires se réjouissant de la réalisation du bouli devant lequel elles posent

Contribution plus visible lors des Conférences des parties

La dynamique de concertation associée à la synergie d'actions lors des processus de préparation et des séjours des délégations ont accru de manière visible la contribution des pays aux débats et aux événements scientifiques lors des conférences. En 2009 à Copenhague, la délégation du Burkina a présenté à ses partenaires des cas de bonnes pratiques d'adaptation aux risques climatiques. Ces expériences ont été consolidées et partagées à nouveau sous forme de catalogue de bonnes pratiques d'adaptation à Cancun et sous forme de film documentaire à Durban (CdP17). Au Sénégal, l'UICN a mis à la disposition des plénipotentiaires chargés des négociations une « position paper » dans laquelle sont déclinés les argumentaires à soutenir dans les cinq blocs de négociation : atténuation, adaptation, transfert de technologies, financement et vision commune. Le guide, support technique aux négociateurs, a été largement partagé. En outre, l'UICN s'est associée à la délégation nationale pour promouvoir des initiatives phares de la sous-région comme la Charte sur les mangroves adoptée en 2010 par les pays de l'espace PRCM et le projet de la Grande Muraille Verte qui constituent des réponses aux changements climatiques à l'échelle continentale. Enfin, ce type de processus a contribué à la visibilité de l'Afrique à Durban à travers le pavillon africain animé aussi bien par la société civile que par les agences gouvernementales et inter étatiques.



Une femme réalisant une greffe de karité

RENDRE LA REDD+ PROFITABLE POUR LES COMMUNAUTES ET LES POPULATIONS

Wale Adeleke^a

Au fil des années, l'UICN a été impliquée dans la conservation et la gestion durable des ressources forestières au Ghana. Un certain nombre de projets a été mis en œuvre ou est en train de l'être. Quelques-uns de ces projets consistaient à mettre en place des approches novatrices pour travailler avec différents groupes d'intervenants (gouvernement, société civile, secteur privé et communautés) sur des initiatives de gouvernance forestière. Ces initiatives visent à réduire les pratiques forestières illégales, tout en soutenant la réhabilitation des paysages forestiers, et en fournissant des appuis techniques pour l'élaboration de normes visant à améliorer les filières d'approvisionnement des produits forestiers non-ligneux (par exemple Allanblackia). Leur objectif est aussi de contribuer à la mise en place d'initiatives visant à réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD). Le district de Wassa Amenfi, situé dans la partie médiane de la Région Occidentale du Ghana, où la plupart des idées et des objectifs de ces projets sont testés et mis en œuvre au niveau du paysage, revêt une importance particulière pour l'UICN.

Le district Ouest de Wassa Amenfi, avec une population d'environ 186.000 personnes, a été choisi en raison de son important potentiel en matière de forêts et de conservation

de la biodiversité. Le paysage couvre environ 314.000 hectares. Il est composé d'une mosaïque de surfaces forestières (aires protégées, réserves de forêts de production, plantations individuelles d'arbres), associées à des plantations de cacao et à des champs destinés à la production vivrière. La culture du cacao est la principale source de revenus en milieu rural et le principal moteur de l'économie locale. La population du district est composée d'une population "autochtone" / résidente et d'un grand nombre d'immigrants allogènes venus d'autres parties du Ghana et qui s'y sont installés lorsque l'ensemble de la région faisait partie du bassin cacaoyer. La migration a continué pendant une bonne partie du XX^{ème} siècle jusque dans les années 1990. Le mélange entre populations autochtones et allogènes migrants a produit une mosaïque sociale complexe et riche, avec une grande variété de groupes ethniques et de langues. Le régime foncier, basé sur le régime foncier coutumier (légalement reconnu au Ghana) est compliqué par la présence de migrants qui, généralement, cultivent la terre sur la base d'un système de location.

Certaines des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation dans le paysage comprennent, entre autres, des situations de tenure foncière et forestière non claires et



Réunion des membres de l'aire communautaire de gestion des ressources (CREMA) sur le site pilote du projet REDD en faveur des pauvres de l'UICN dans le district Wassa Amenfi de la région de l'Ouest au Ghana.

^aCoordonnateur du Projet REDD, UICN Ghana

une implication insuffisante des propriétaires fonciers et des communautés forestières marginalisées dans l'élaboration des politiques et des processus de gouvernance. La récolte illégale de bois, la conversion des terres forestières à d'autres utilisations, le faible accès des communautés aux avantages tirés des ressources naturelles sont d'autres causes. La plupart de ces causes sont liées aux lacunes institutionnelles du secteur qui doivent être rationalisées à un niveau supérieur. D'autres sont directement dues à la pression accrue des habitants de la zone à cause de leur forte dépendance de la forêt pour le bois de chauffe, aux pratiques agricoles (en particulier la conversion des parcelles destinées à la jachère pour le cacao ou d'autres cultures, et la conversion des forêts primaires et secondaires en cacaoyères), aux feux de brousse, etc. Toutes les qualités ci-dessus et d'autres ont fait de ce paysage un site idéal pour les interventions de l'UICN en matière de conservation des forêts - ce qui justifie son choix comme site pilote du projet REDD de l'UICN en faveur des pauvres (PRP). Le projet PPR s'appuie sur des projets précédents de l'UICN, par exemple – le projet paysage et moyens d'existence (LLS). Il a porté sur l'évaluation du paysage et la modélisation du district, en particulier en ce qui concerne la pauvreté, l'accessibilité à l'eau potable, la production durable du cacao, la certification et la tenure forestière, les aires communautaires de gestion des ressources (CREMA) et les questions de gouvernance, et le projet d'établissement de normes d'Allanblackia.

L'approche employée par le projet est d'appuyer la facilitation des processus multipartites pour :

- la prise d'actions thématiques pour l'identification d'opportunités REDD dans le contexte plus large de la gouvernance forestière ;
- la compréhension des perspectives financières immédiates dans le cadre intégral des moteurs de changements d'utilisation des terres ayant des liens avec les forêts ;
- l'utilisation de la trousse à outils Forêt-Pauvreté pour évaluer et comprendre la dépendance des communautés vis-à-vis des ressources forestières et les liens avec la lutte contre la pauvreté ;
- Identifier les contraintes existantes pour assurer le partage équitable des bénéfices entre les communautés forestières et les femmes et comment celles-ci pourraient être abordées dans les accords de la REDD ;
- l'identification des contraintes existantes pour assurer le partage équitable des bénéfices pour les communautés forestières et les femmes et comment celles-ci pourraient être abordées dans les accords de la REDD ;
- l'appui aux processus participatifs visant à discuter et clarifier la tenure foncière et les droits carbone, et à améliorer la transparence dans l'attribution et le contrôle des ressources forestières ;
- l'élévation du niveau d'information sur les lois forestières et la gouvernance ainsi que sur les politiques et programmes relatifs à la REDD à travers des ateliers de sensibilisation des communautés, y compris des émissions radiophoniques ;
- le renforcement de la participation des membres de la communauté aux prises de décision et à la gouvernance



forestière par la création d'une plateforme multipartite communautaire de 25 membres sur la REDD (CRMSP) dans le paysage pilote qui a pourvu la structure requise pour conduire le dialogue, le renforcement des capacités et la prise de décision sur les questions de REDD et la gestion durable des ressources forestières au niveau communautaire ; et

- la facilitation d'une la circulation efficace des informations, la communication et le partage des connaissances entre toutes les parties et plus particulièrement au niveau des communautés de base.

Puisque le Ghana est actuellement au stade de lancement du processus de préparation pour la REDD, le Secrétariat de la Commission Forestière de la REDD a publié une annonce invitant les organisations intéressées à inscrire des projets REDD. Le paysage pilote de l'UICN au District Ouest de Wassa Amenfi est l'une des sept sur les dix-sept propositions de projets pilotes REDD évaluées et approuvées par le Groupe de Travail National sur la REDD au Ghana. Ce site est de plein droit actuellement accepté et reconnu comme l'un des sites pilotes nationaux, et qui en fait servira de modèle pour les six autres sites.

Les composantes du projet REDD en faveur des pauvres (PRP) ont complété les activités entreprises dans le développement du PRP, et elles serviront d'apports dans l'élaboration de la Stratégie nationale et pendant la phase de mise en œuvre, en jouant un rôle important pour l'établissement du lien entre la gouvernance forestière et le partage des bénéfices. La mise en œuvre des activités pilotes, la mise en place de niveaux de référence, de consultations d'experts, etc. seront parallèles à l'étude stratégique environnementale et sociale (SESA) afin de recueillir des enseignements pour guider l'élaboration de la stratégie de la REDD. L'approche PRP n'est pas utilisée par l'UICN seulement au Ghana ; elle l'est également dans d'autres pays en Afrique occidentale et centrale, notamment au Cameroun. Cette expérience Ghanéenne sert d'exemple à suivre pour l'UICN et ses Membres dans la région Afrique de l'ouest et du centre. En travaillant ensemble pour améliorer la gouvernance environnementale, la région peut avoir et aura d'autres sites pilotes.

LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES HUMIDES PROMUE GRÂCE AU DIALOGUE

Dr Mohamed Gareyane^a, Bamadou Cessouma^b

Le Mali abrite 359 zones humides. Ces zones sont composées de mares, lacs, vallées/plaines, retenues de barrages, bas-fonds, chutes, périmètres irrigués et oueds. Leur importance écologique et socioéconomique impose une gestion intégrée. Ce souci est très bien pris en compte par l'Etat malien, notamment à travers sa politique nationale de gestion des zones humides ; celle-ci accorde une place importante au delta intérieur du Niger (DIN) et au bassin du Sourou.

Le DIN qui comptait auparavant trois sites Ramsar a été érigé dans son ensemble en un seul site Ramsar (41 195 km²) en janvier 2004. Le processus d'érection du Sourou (15 400 km²) en site Ramsar est en cours. Le DIN subit des perturbations liées aux aménagements en amont tandis que le Sourou connaît un relèvement du niveau de ses eaux depuis la construction du barrage de retenue de Lery au Burkina. Les défis résident respectivement dans la restauration des écosystèmes dégradés et dans la gestion intégrée des ressources en eau.

L'UICN intervient dans les bassins du Sourou et du delta intérieur du Niger dans le cadre d'un partenariat multi-acteurs. Cette intervention se fait à travers le projet de réhabilitation des écosystèmes dégradés du delta intérieur du Niger (REDDIN) et le projet de gestion intégrée des ressources en eau du Sourou (PGIRES)¹⁰.

Des conventions locales pour le DIN

Concernant le DIN, quatre¹¹ conventions locales ont été élaborées et adoptées par les autorités communales; trois¹² autres sont en préparation. Le DIN est marqué par la superposition spatiotemporelle des systèmes de production, une pression croissante sur un espace en perpétuel rétrécissement et la recrudescence des conflits intercommunautaires liés à l'accès aux ressources naturelles. Il faut dire que ces ressources sont convoitées par une diversité de catégories d'acteurs aux intérêts souvent divergents (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, exploitants forestiers). La superficie totale des forêts et des bourgoutières dont la gestion est régie par ces conventions est respectivement de 2.002 ha et 448 ha.

Les conventions locales et les processus ayant conduit à leur élaboration et adoption ont permis plusieurs avancées. Les interactions entre les ressources naturelles et les besoins de planification concertée et de synergie entre utilisateurs sont mieux appréhendés. Cela contribue à apaiser les velléités d'exclusion. On note également une meilleure appréhension des vocations et des complémentarités entre les ressources et les terroirs. Cette complémentarité facilite la superposition de plusieurs

échelles de gestion intégrée des zones humides : villageoise, communale, nationale et internationale. Enfin, un acquis majeur réside dans la conciliation progressive entre légitimité (défendue par les populations locales) et légalité (défendue par les services techniques) vis-à-vis des ressources naturelles.

Les plans d'aménagement et de gestion s'accompagnent désormais d'une réglementation de l'exploitation des ressources naturelles. Cette réglementation constitue le socle des conventions locales.

Les conventions locales ont aussi facilité l'amélioration des indicateurs de biodiversité, la mobilisation des redevances d'exploitation des ressources naturelles et la réduction des conflits.

Pour le DIN, le partenariat est animé et coordonné par l'UICN et Wetlands International. Dans le Sourou, le projet est mis en œuvre par un consortium d'institutions composé de CARE, Catholic Relief Services (CRS) et UICN, en partenariat avec Sahel Eco et CARITAS.



¹⁰ Projet faisant partie de Global Water Initiative (GWI).

¹¹ Youwarou-Deboye et Dentaga dans le cercle de Youwarou, Simaye et Sassimba dans le cercle de Mopti.

¹² Tofiol, M'Bibba et Diangui Modi dans le cercle de Mopti.

^a Coordonateur du Projet REDDIN, UICN-Mali

^b Coordonateur du Projet GWI/PGIRES, UICN-Mali

Des mécanismes de concertation pour le bassin du Sourou

Au niveau du Sourou, le dialogue est construit dans une approche ascendante, qui renforce la concertation entre les acteurs et facilite la mise en place des outils de gestion intégrée des ressources en eau.

Sept comités locaux de l'eau (CLE) ont été mis en place pour faciliter la concertation entre acteurs œuvrant dans le secteur de l'eau dans les sept unités hydrographiques du bassin du Sourou préalablement définies : Sindjère avec son siège à Bankass, Djinafa avec siège à Sokoura, Samori Sourou avec siège à Koulogo, Tumobomo à avec siège à Bargou, Amanagoro Sourou avec siège à Dinangourou, Baouro Sourou avec siège à Dioungani et Amassagou avec siège à Barapireli. Les CLE impliquent les élus locaux, l'administration, les techniciens, et les groupes socioprofessionnels. Ce dispositif a permis l'analyse diagnostique du bassin du Sourou et l'identification de grandes orientations dans le cadre de concertations locale, régionale et nationale. Il a également permis l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Sourou.

Le dialogue s'est également construit à l'échelle transfrontalière dans la perspective d'un accord de gestion entre le Burkina Faso et le Mali. Les conventions locales et le dialogue entre acteurs sont complémentaires et cadrent bien avec les réalités socioculturelles des populations du DIN et du Sourou, ce qui en facilite l'appropriation.



Des usagers sur le Sourou



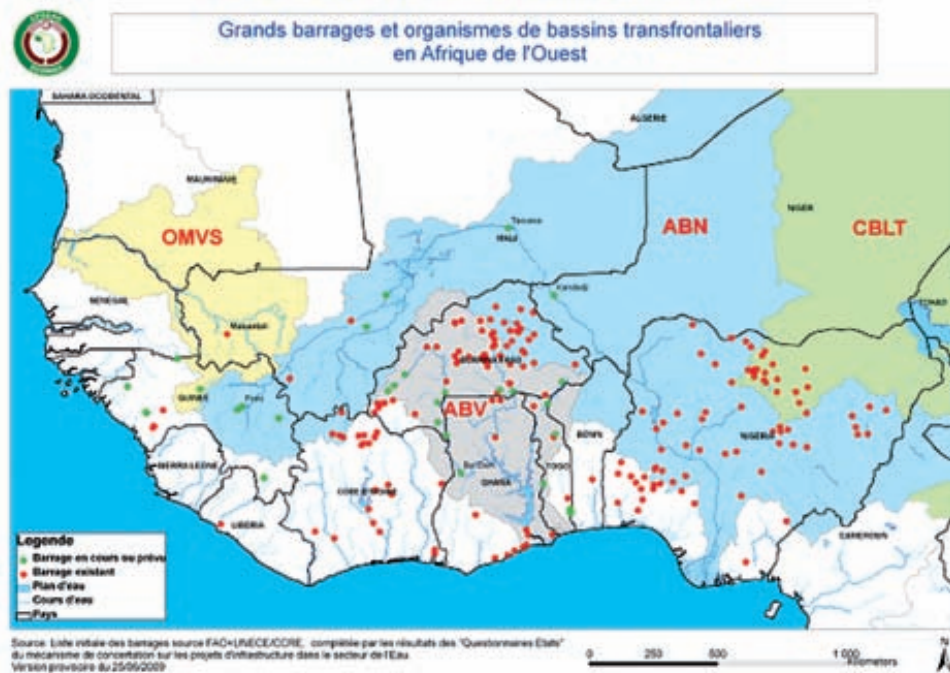
Des commerçants au bord du Sourou

LES GRANDS BARRAGES EN AFRIQUE DE L'OUEST ENTRE VIABILITÉ ÉCONOMIQUE, ÉQUITÉ SOCIALE ET DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Ousmane Diallo^a

En 2008, l'Afrique de l'Ouest a produit 17 000 GWh d'énergie hydroélectrique. Cette quantité représente seulement 16% des 105 000 GWh de la zone WAPP (Afrique de l'ouest moins le Cap Vert et la Mauritanie). Avec environ 150 grands barrages, l'Afrique de l'ouest est considérée comme étant largement sous équipée en infrastructures hydrauliques, en comparaison avec le reste de l'Afrique et les autres régions du monde. Pour satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante en énergie, en produits alimentaires et en eau potable, et pour s'adapter aux effets de la variabilité et du changement climatiques, les Etats ouest-africains se sont lancés dans le développement de grands ouvrages hydrauliques.

Cependant, l'expérience mondiale, et ouest-africaine en particulier, montre que les grands barrages, ont transformé les régions où ils ont été installés. Ils ont changé les paysages et les écosystèmes, mais aussi et surtout les caractéristiques socio-économiques locales et parfois, les traditions. Le déplacement et la réinstallation des populations, ainsi que la reconstruction de leurs moyens d'existence ont connu un succès mitigé en Afrique de l'ouest. En effet, les populations affectées se retrouvent victimes malgré elles, faute de préparation, de financement garantis et d'opérationnalisation concrète des



mesures énoncées dans les études d'impact environnemental et social.

Selon le Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau (CMAE), « le développement des infrastructures hydrauliques nécessite de maximiser les recours sociaux et économiques au sens large, reconnaissant que beaucoup d'impacts sociaux et environnementaux négatifs au plan local sont gérables s'ils sont mis en œuvre avec des mesures de sauvegarde acceptées par tous ».

C'est dans cette optique que l'UICN s'est engagée avec plusieurs partenaires techniques et financiers afin de promouvoir une gestion écologiquement durable et socialement équitable de la ressource en eau. Et pour se faire, l'Union s'appuie sur les recommandations de la commission mondiale des barrages (2000).

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à travers son centre de coordination des ressources en eau (CCRE), a lancé fin 2008 un dialogue régional sur les ouvrages hydrauliques impliquant les Etats, les organismes de bassin et la société civile. L'objectif du dialogue est de « construire un consensus sur les processus de mise en œuvre des grandes



Assemblée villageoise dans la zone du futur barrage de Kandadji au Niger

^aCoordonnateur du programme régional eau et zones humides

infrastructures hydrauliques pour l'amélioration des conditions de vie et le développement durable dans les bassins fluviaux ».

En prenant part à cette initiative, l'UICN s'est investie dans la mobilisation et la facilitation de la participation de la société civile aux concertations. Grâce à un forum électronique qui a ouvert les débats, des forums dans les bassins fluviaux pour préparer les consultations, et des outils de communication adaptés (liste de diffusion pour le partage de documents, site web et film documentaire), les acteurs non étatiques ont ainsi pu contribuer au processus de manière constructive. Finalement, après l'obtention d'un consensus entre les parties prenantes, les recommandations proposées par un panel d'experts indépendants, élément central de la concertation, ont été adoptées par la CEDEAO dans le but de guider l'élaboration d'une Directive Cadre pour une meilleure prise en compte des dimensions environnementales, économiques et sociales dans le développement des projets de grands barrages.

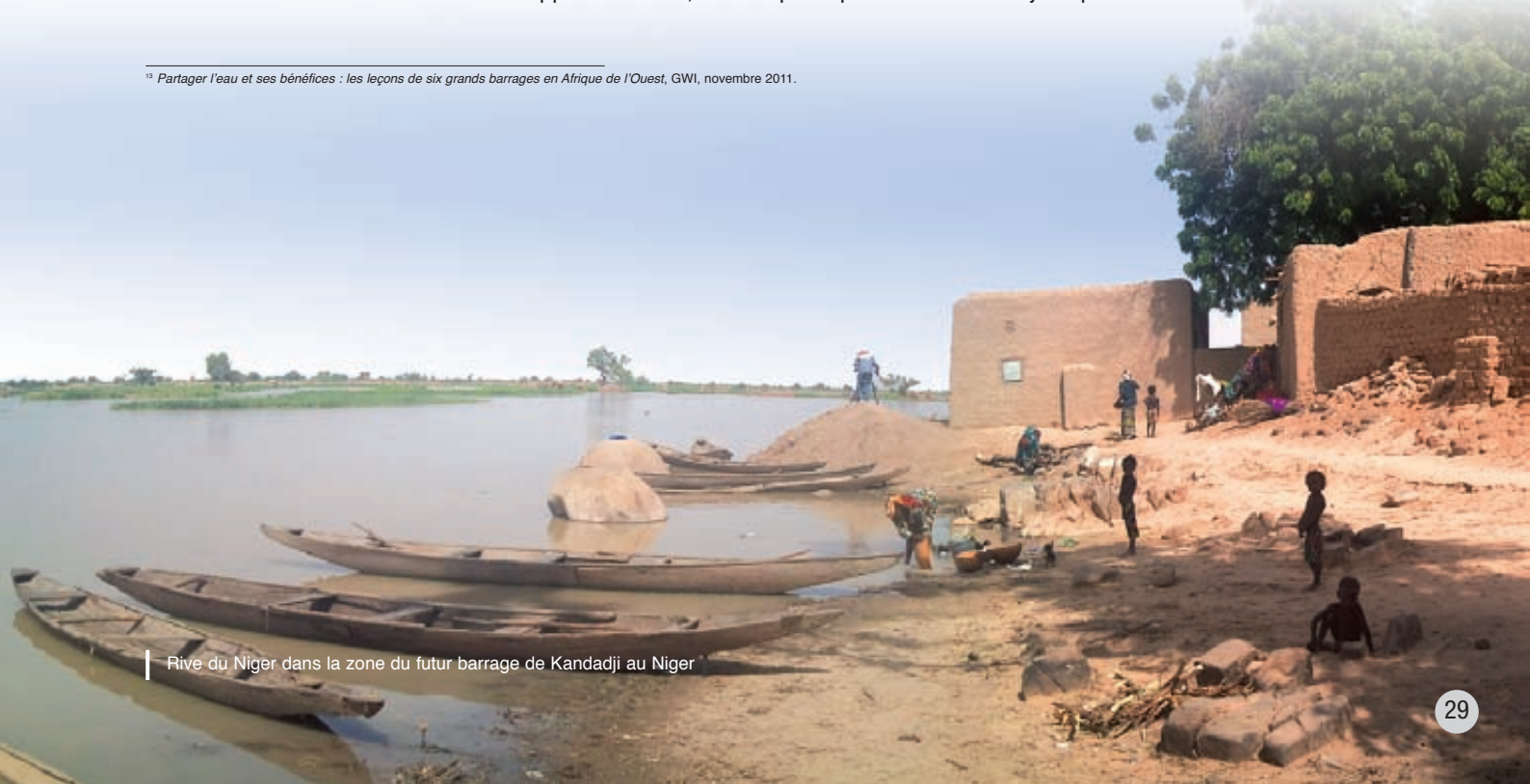
Dans cette dynamique régionale et cela depuis 2009, l'UICN et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) se sont aussi engagés à promouvoir le partage équitable des bénéfices des barrages en Afrique de l'ouest. A travers la Global Water Initiative (GWI), le consortium UICN/IIED cherche à renforcer les connaissances (études, visites d'échanges), créer des partenariats aux niveaux local, national et régional, pour mettre en place des mécanismes de bonne gouvernance pouvant contribuer à une gestion durable et équitable des réservoirs, avec des retombées positives pour les communautés affectées en amont et en aval. L'utilisation multiple de la ressource, avec des règles discutées et acceptées par les différents acteurs concernés (usagers, élus, administrations, institutions nationales et régionales), est à la base d'un partage des bénéfices adapté aux besoins des riverains et à un développement local, leur

permettant ainsi de ne pas subir uniquement les impacts négatifs des barrages et évitant des conflits souvent intergénérationnels.

A partir d'une analyse de situation autour de six barrages¹³ que sont celui de Bagré, de Moussodougou et de le Kompienga au Burkina Faso, de Sélingué au Mali, du Niandouba et Confluent au Sénégal, l'UICN et l'IIED ont partagé avec les acteurs nationaux des solutions (concertations multi-acteurs et accompagnement des nouveaux projets) visant à améliorer la situation des sites existants. Ainsi, sur la base des résultats des études, GWI appuie par exemple les autorités du Niger à concevoir un Fonds de Développement Local devant recevoir 2 à 3% des recettes hydroélectriques du futur barrage de Kandadji afin d'assurer un appui aux populations affectées sur toute la durée de vie de l'ouvrage. Les recherches montrent également qu'une autre étape cruciale consiste à codifier les droits légaux d'accès aux terres, aux logements et autres ressources que les barrages redistribuent. Pour veiller à ce que les prévisions en termes de droits fonciers, de compensation et de partages de bénéfices soient claires et contraignantes, GWI soutient le principe que les gouvernements doivent matérialiser les engagements par des accords écrits (notamment dans le cas du barrage de Taoussa au Mali).

A partir de ces expériences et pour faciliter le succès des nouveaux grands programmes d'infrastructures hydrauliques, l'UICN et ses partenaires maintiendront la dynamique actuelle à l'échelle de la région pour une mise en œuvre efficace et durable des recommandations du dialogue régional, articulées autour d'axes majeurs comme l'affirmation du rôle majeur des organismes de bassin (OB) dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier, la prise en compte des communautés affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires, et l'appui aux différentes catégories d'acteurs pour que chacune d'elle joue pleinement son rôle.

¹³ Partager l'eau et ses bénéfices : les leçons de six grands barrages en Afrique de l'Ouest, GWI, novembre 2011.



ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET REFORMES POLITIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

Angu Angu Kenneth^a

Les analystes et les partenaires de l'environnement de l'Afrique centrale sont unanimes sur le fait que l'une des raisons clés de la faible gouvernance environnementale dans le bassin du Congo a été l'absence d'une société civile forte et robuste. Au fil des ans, ils ont été volontairement ou involontairement exclus des débats sur la gestion de l'environnement. En effet, les organisations de la société civile (OSC) sont frustrées du fait que leur rôle important dans les efforts pour lier la conservation et le développement soit en permanence minimisé. Le fait que les conflits liés à la gestion des ressources naturelles soient devenus récurrents a néanmoins fini par inciter et encourager certaines organisations environnementales à faciliter le dialogue afin de permettre aux organisations de la société civile de participer pleinement aux côtés de leurs gouvernements dans les programmes environnementaux.

C'est ainsi que le rôle de rassembleur et de catalyseur de l'UICN dans la facilitation de la bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles à travers le dialogue stratégique avec tous les acteurs pourrait aboutir et à une conservation et un développement significatifs. Le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) a intensifié son partenariat avec l'UICN, au milieu de l'année 2000. L'objectif commun a été de renforcer les organisations de la société civile dans le Bassin du Congo afin de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la prise de décision de manière participative par une implication active dans le processus des réformes réglementaires et politiques. Cette approche a été très utile car elle a permis aux OSC

de mieux comprendre leur rôle, de saisir les enjeux et d'élaborer des stratégies sur la meilleure façon de les aborder. L'orientation stratégique de l'UICN-CARPE était basée sur (1) un Programme de micro-subventions; (2) des équipes pays ; et (3) la gestion des paysages.

Des micro-subventions pour renforcer les capacités de la société civile et booster la conservation

Des micro-subventions ont donné aux OSC la possibilité de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre des actions politiques et législatives, y compris le changement climatique et la REDD+. Le programme a couvert des thèmes tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (préparation pour la REDD+, le paiement des services écosystémiques, etc.) ; le renforcement des capacités (formations, voyages d'étude, etc.); la politique de gestion des ressources naturelles; la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles; la capitalisation et le partage des leçons apprises ; l'équité entre les sexes, les questions de paysage liées aux politiques et aux acteurs pour leur gestion durable ; le plaidoyer pour la gestion de la viande de brousse en termes de politiques et de cadres réglementaires, etc.

Près de 75 projets de micro-subventions pour un coût total de plus de 1,4 million de dollars ont été financés au cours des quatre dernières années et cela a contribué à rendre les organisations de la société civile plus proactives et efficaces dans leur travail avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, non seulement pour développer et promouvoir de nouvelles lois et politiques, mais également pour assurer leur mise en œuvre sur le terrain. Par exemple, au Cameroun, la société civile, à travers des programmes de micro-subventions, a plaidé et réussi à obtenir la réforme du Manuel de gestion de la foresterie communautaire par le Gouvernement. Cette réforme a permis de répondre à certaines contraintes pratiques qui ont empêché aux communautés de gérer avec succès leur forêt à l'échelle locale. Au Rwanda, ils ont réussi à susciter la mise à jour de la politique et de la loi forestière du pays.

Aussi, dans plusieurs pays, les OSC comblent certaines des lacunes dans la conservation et dans la gestion durable des paysages en organisant les communautés autochtones et locales pour gérer les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire, lutter contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage à travers une surveillance indépendante. Avant tout, elles ont atteint leur objectif de valoriser les leçons apprises dans la gestion de micro-subventions pour susciter des réformes de politiques et de réglementations.



Pancarte d'un projet financé par le CARPE au Burundi

^aCoordonnateur Régional pour l'Afrique Centrale du Programme CARPE/UICN

Des réformes politiques/législatives à travers les Equipes Pays

Une équipe pays est composée généralement de représentants des ministères en charge de l'environnement et des forêts, de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), les OSC, les organismes de recherche, les grandes ONG internationales, les points focaux nationaux pour le changement climatique ou la REDD et les parlementaires. Les différentes équipes pays se sont réunies pour concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer les activités de conservation orientées vers l'actualisation et les réformes politiques/législatives et réglementaires. Certaines organisations de la société civile ont réussi à susciter les réformes politiques et législatives ci-dessus grâce au plaidoyer des équipes-pays. Par exemple, à la faveur de leur planification stratégique, les Gouvernements du Congo et de la République Démocratique du Congo (RDC) ont signé un accord pour la gestion durable du paysage transfrontalier du Lac Télé/Lac Tumba. En outre, la gestion durable du paysage TNS (Cameroun, République Centrafricaine et République du Congo) dans la cadre de la Fondation TRIDOM est en partie due aux efforts des membres l'Equipe-pays et des partenaires du CARPE.

En RDC, les contributions de la société civile dans l'élaboration du Code de l'environnement de ce pays ont été très précieuses et la promulgation du décret d'application du code forestier ainsi que l'arrêté ministériel reconnaissant le paysage comme site pilote de zonage participatif ont été largement acceptés. La promulgation de la nouvelle loi sur la faune et les aires protégées par le Gouvernement de la RDC était également un grand pas fait par les membres de l'Equipe-pays. Par ailleurs, l'élaboration et la publication des enseignements tirés des politiques ont fourni un feedback permettant aux partenaires de la conservation de profiter chacun de l'expérience de l'autre et d'améliorer leurs interventions respectives en matière de conservation. Ce processus a également obligé les partenaires à faire une analyse de leurs activités et encouragé un processus d'apprentissage et d'adaptation au cours de la mise en œuvre du Programme.

La conservation à l'échelle du paysage

Les paysages du CARPE représentent près de 80 millions d'hectares de forêts transfrontalières tropicales intactes. Ils prennent en compte les intérêts des acteurs multiples dans la construction de véritables ressorts pour la conservation et de développement: ressources extractives, gestion des Aires protégées et des zones communautaires.



Renforcement des capacités de la société civile et des étudiants en SIG par WRI

En utilisant l'approche paysagère, les acteurs de la conservation ont fait en sorte que les intérêts de tous les acteurs soient pris en compte.

Perspectives

Bien que l'objectif principal du CARPE soit la conservation de la biodiversité, le Programme et ses partenaires dans le Bassin du Congo sont de plus en plus axés sur le changement climatique et la REDD+ et il est nécessaire de faire preuve d'innovation afin de s'attaquer efficacement à ces nouvelles réalités. Le programme de micro-subventions et les équipes pays vont travailler à s'assurer que les préoccupations les plus importantes au niveau micro sont intégrées dans les discussions générales sur la préparation pour la REDD+. Dans cette optique, nous veillerons à ce que les préoccupations, les droits et besoins locaux et autochtones soient formulés ; et nous élaborerons des politiques appropriées et des mesures pertinentes pour qualifier pour des paiements d'efforts de réduction d'émissions liés à la performance, y compris par l'application des garde fous environnementaux et socio-économiques. Nous espérons également élaborer et mettre en place un cadre réglementaire efficace pour la mise en œuvre de la REDD+ dans le cadre des législations et réglementations nationales ; cela servira également pour la capitalisation des résultats et des informations sur les paysages du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) afin que ceux-ci puissent servir de sites pilotes pour la mise en œuvre des politiques et des mesures novatrices dans la mise en œuvre de la REDD+.



LA CO-CONSTRUCTION UNE DÉMARCHE DE COGESTION DES PÊCHES PROMUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

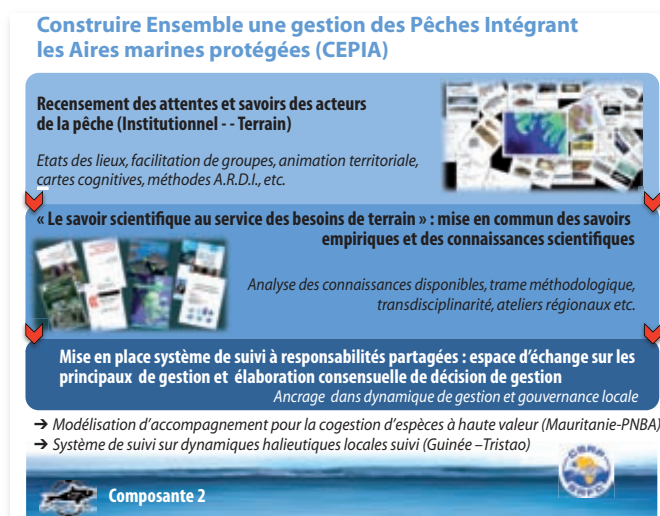
Pablo Chavance^a

En Afrique de l'Ouest, et particulièrement en Mauritanie où les ressources halieutiques constituent un patrimoine à forte valeur économique, on constate une forte régression de celles-ci au cours des dernières décennies, avec des chutes de biomasse des ressources démersales exploitées atteignant pour certaines espèces 50 à 75%¹⁴ sur cette période. Les aires marines protégées (AMP) ont été identifiées par les nouveaux paradigmes pour la gestion des pêches comme pouvant être des outils puissants pour le renouvellement des ressources marines. Dans ce processus, les gestionnaires des pêches et des AMP cherchent à favoriser plus de collaborations, et un rapprochement des politiques sectorielles pêche et environnement.

Le projet « Appui aux initiatives de cogestion et à l'intégration des AMP dans la gestion des pêches », est financé par l'Agence Française pour le Développement (AFD). Placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Commission sous-régionale des pêches (CSR), de 2009 à 2013, il appuie les Etats membres à intégrer le principe de la cogestion et les AMP dans les politiques de gestion des pêches. Dans le cadre de ce projet, l'UICN facilite la mise en œuvre de l'initiative CEPIA (Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les AMP), qui vise spécifiquement à développer des outils participatifs d'évaluation de l'impact des AMP sur la gestion pêche en collaboration avec les pêcheurs artisanaux dans quatre AMP pilotes. Il s'agit des Aires Marines Protégées de Bamboung (Sénégal), Urok (Guinée Bissau), Tristao (Guinée) et du Parc National du Banc d'Arguin - PNBA (Mauritanie).

Au cours de sa première année, CEPIA a permis de promouvoir et d'adapter aux enjeux de la gestion des pêches en Afrique de l'Ouest les approches de co-construction. Pouvant être définies comme une dimension technique de la cogestion, ce sont des processus participatifs de partage des attentes et des savoirs pour un usage pratique¹⁵. Ils permettent l'élaboration d'un langage et d'un espace commun qui facilite la construction, entre différentes parties prenantes, de points de vue partagés et convergents. Dans un premier temps, les partenaires nationaux ont veillé au recensement, sous différents formats facilitant la libre expression des savoirs locaux (Etat des lieux nationaux, focus groupes, cartes cognitives, etc.), les perceptions et attentes des différentes parties prenantes en matière de gestion des pêches dans les sites pilotes étudiés.

En perspective, les savoirs scientifiques et traditionnels seront capitalisés, et une expertise ad hoc mobilisée, en vue de définir les meilleurs moyens pour répondre, de façon participative, aux attentes préalablement identifiées et guider une gestion adaptative dans les AMP correspondantes afin qu'elles contribuent plus fortement à la durabilité des pêches. L'aboutissement de ces efforts devrait permettre à l'ensemble des partenaires du projet CEPIA de construire un système participatif de veille multi-acteurs et transdisciplinaire, pour suivre sur la base d'indicateurs co-construits, les effets des AMP comme outil de gestion intégrée des pêches en Afrique de l'Ouest.



Phases de la co-construction

¹⁴ Gascuel D. et al., 2004. Diagnostic comparatif de l'état des stocks et évolution d'abondance des ressources démersales dans les pays de la CSR in Chavance P., Bâ M., Gascuel D., Vakily J. M. & Pauly D., 2004. Pêcherie maritime, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest : Un demi-siècle de changement. Actes du symposium international, Dakar (Sénégal), 24-28 juin 2002. Collection Rapport de recherche halieutique ACP-UE, n°15, vol.1, pp. 205-222

¹⁵ Lal, P., Lim-Applegate H., and Scocimarro M. C., 2001. The adaptive decision-making process as a tool for integrated natural resource management: focus, attitudes, and approach. Conservation Ecology 5(2):11

^aChargé de programme MACO

PROGRAMME QUADRIENNAL DE L'UICN

APPORT DES MEMBRES ET DES EXPERTS DES COMMISSIONS

Monique Yigbedek^a

En 2008, le Congrès mondial de la nature de Barcelone, en Espagne, a constaté une faible implication des Membres et experts des Commissions de l'UICN dans le Programme de l'UICN. De ce fait, le Congrès a émis une résolution relative à leur implication dans la mise en œuvre du Programme 2009-2012. L'adoption de cette résolution a exigé une restructuration de la méthode d'implication des Membres dans la conduite des activités du Programme Afrique centrale et occidentale (PACO). Cette redynamisation a également concerné l'optimisation des résultats à atteindre par l'Union.

Le principe de subsidiarité

L'objectif visé par l'implication des Membres et experts des Commissions de l'Union est d'accroître leur contribution à l'atteinte des résultats et de favoriser l'appropriation par les trois piliers.

L'approche basée sur la subsidiarité entre le Secrétariat et les Membres a été privilégiée à travers leur contractualisation pour la mise en œuvre d'activités des projets selon leurs compétences. Le Secrétariat a également investi dans le renforcement des capacités techniques des Membres, la mise en place d'un comité régional des Membres de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale (CREMACO), et la mobilisation des Membres et experts de Commissions pour contribuer efficacement à la mise en œuvre du programme.

Des résultats concrets

Depuis 2009, le Groupe des amis de l'Unesco et de l'environnement (Gramue), une ONG camerounaise Membre de l'UICN, œuvre avec le Secrétariat de l'Union à la lutte contre le braconnage. Conséquent, et principalement dans les zones rurales, le Gramue fait la promotion de modèles de petites et moyennes entreprises d'élevage. Ses activités contribuent donc à la réduction de la pression démographique sur la faune sauvage tout en améliorant les moyens d'existence des femmes et des groupes vulnérables.

Au Togo, l'ONG Les Amis de la terre, a reçu un soutien financier de l'UICN, à travers le PNUE. Ce soutien a eu pour but de renforcer les capacités des acteurs de développement. Ainsi, ces derniers ont pu mieux cerner le phénomène, les risques et les mesures d'adaptation au changement climatique. Les Amis de la terre contribue donc à la dissémination des connaissances à travers des sessions de formations, d'information, de sensibilisation, et d'éducation.

En Mauritanie, au Sénégal et en Guinée Bissau, la contribution des experts de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales a été vitale. Elle a notamment permis d'élaborer des plans d'aménagement et de gestion des zones critiques de biodiversité et d'espèces de poissons surexploitées.

Au Sénégal, la Commission pour la survie des espèces a participé à des actions pour la conservation de la tortue sillonnée. La collaboration entre ladite Commission et le Secrétariat de l'UICN a permis la création du village des tortues de Noflaye. Outre la protection de l'espèce, l'objectif de la création du village est la sensibilisation des Sénégalais et des touristes au risque de disparition de cette espèce de tortue et de son habitat. La création du village vise également l'implication des parties prenantes (populations locales, services étatiques, société civile, secteur privé) dans la conservation des espèces et de leurs habitats. Toutes ces actions visent à faire de chaque acteur un maillon clé œuvrant à assurer le développement durable.

Enfin, la Commission de gestion des écosystèmes a évalué l'ampleur des prélèvements d'oiseaux sauvages dans le Sud du Bénin ; ce qui a ensuite permis de recommander des stratégies d'exploitation plus compatibles avec les besoins de conservation.

Le potentiel de contribution des Membres et Experts des Commissions de l'UICN existe. Pour le valoriser, il est nécessaire de le structurer et de renforcer les capacités des acteurs afin qu'ils participent effectivement à l'élaboration et à l'exécution du programme.



Les membres du bureau du CREMACO

^aChargée de l'Unité de soutien institutionnel et de développement des Membres et Partenaires

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le PACO a mis en place des équipes qui ont organisé sa démarche sur les plans géographique, institutionnel, thématique et financier.

MISE EN PLACE D'UNITES OPERATIONNELLES

Pour la mise en œuvre de son Programme, le PACO s'est appuyé sur les unités opérationnelles techniques suivantes :

- Quatre Programmes Thématiques Régionaux (PTR), dont chacun a un mandat thématique spécifique, avec un champ géographique qui couvre l'ensemble des pays d'Afrique Centrale et Occidentale : Aires Protégées (PAPACO), Eau et Zones humides (PREZOH), Forêts, Marin-Côtier (MACO) ;
- Huit Programmes Pays qui ont chacun un mandat diversifié dans un champ géographique limité à un seul pays : Burkina Faso, Cameroun, Guinée Bissau, République Démocratique du Congo (RDC), Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger ;
- Plusieurs Bureaux de projet, notamment au Ghana, Nigéria, Libéria, Congo Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine, Guinée
- Des antennes au Rwanda, Burundi, Guinée Équatoriale, Sao Tome et Principe.

Chaque unité est dotée d'une équipe animée par un senior qui a une délégation d'autorité lui permettant d'identifier et de promouvoir des projets, d'établir des contacts avec des partenaires techniques et financiers.

A ces équipes, il faut ajouter les unités d'appui que sont l'unité de soutien institutionnel et de développement, les unités en charge des ressources humaines, de l'administration et des finances, de la communication et des technologies de l'information et de la communication.

DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

Le partenariat joue un rôle central dans l'exécution du programme. Avec les institutions internationales (PNUD, PNUE, UNOPS, Banque Mondiale), il a facilité le renforcement de la planification concertée, la synergie et le cofinancement des programmes ; avec les institutions régionales (UEMOA, CEDEAO, CEEAC, COMIFAC, CILSS, ABV, etc.) et les agences Étatiques ; il a permis à la fois une meilleure prise en compte des priorités régionales et nationales et une plus forte appropriation des processus et des résultats par les institutions bénéficiaires des actions ; il a dans certains cas facilité le financement du programme. Avec la société civile il a permis d'atteindre un plus grand nombre de communautés et de renforcer la place des ONG dans les processus nationaux et internationaux.

DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES STRUCTURANTES ET ENGAGEMENT DANS DES PROGRAMMES GLOBAUX

Grâce au dynamisme de ces unités, le PACO a pu s'inscrire dans cinq types d'initiatives :

- **Les initiatives globales**, pilotées à partir du siège mais touchant plusieurs régions de l'UICN, et pour lesquelles, la mise en œuvre est le plus souvent réglementée par des accords internes ; parmi les plus significatives on peut citer :
 - *Livelihoods and landscapes* (LLS) qui a été financé par les Pays Bas et qui a été active sur neuf pays du PACO ; cette initiative a pris fin en 2011 ;
 - *Water and Nature Initiative* (WANI) financé par les Pays Bas et qui a été active sur quatre pays de l'Afrique de l'Ouest ; et
 - *l'Accord Cadre UICN-France*, actif en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- **Les programmes fédérateurs propres à la région**, qui abritent plusieurs sous projets ; il s'agit notamment des suivants :
 - Le Programme Régional Côtier et Marin (PRCM), un consortium de plus de quarante partenaires dont Wetlands International, WWF, la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et l'UICN, autour de la commission sous Régionale des Pêches (CSR). Le PRCM est financé conjointement par la MAVA, les Pays Bas et la coopération espagnole à travers un Fond d'Appui du PRCM (FAP PRCM¹⁶). Ce Programme est actif dans sept pays de la côte Ouest (de la Mauritanie à la Sierra Leone) ;
 - *Central African Regional Programme for the Environment* (CARPE) financé par l'USAID, actif dans les pays du bassin du Congo au sein duquel l'UICN collabore étroitement avec les États et les grandes organisations de conservation intervenant dans le bassin du Congo telles que le WWF, CI, WCS et AWF ;
 - *Poverty Reduction and Environmental Management Initiative* (PREMI) financé par l'Asdi (Suède) sur sept pays d'Afrique de l'Ouest et au plan régional. Il vient également en appui à l'Autorité du Bassin de la Volta ;
 - *Global Water Initiative - Afrique de l'Ouest* (GWI), financé par la fondation Howard G. Buffet, actif sur cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et au niveau sous régional.

¹⁶ Le FAP est logé et administré par l'UICN (bureau de Nouakchott)

○ **Les appuis institutionnels** qui sont constitués de fonds à utilisation relativement flexible. Les programmes du Sénégal et de la Guinée Bissau ont été les seuls bénéficiaires de ce type d'appui.

○ **Les partenariats particuliers** avec des institutions interétatiques ou multilatérales. La région conduit des projets relativement importants (budgets supérieurs à un million d'euros) pour le compte de plusieurs partenaires : UEMOA, CSRP, Union Africaine, PNUE, PNUD, Banque Mondiale. A titre d'exemple on peut citer :

- Le projet *Suivi du trait de côte et mise en place d'un Schéma Directeur du Littoral en Afrique de l'Ouest*, qui a été mis en œuvre pour le compte de l'**UEMOA** et bouclé en 2011.
- Le projet *Livestock for Livelihoods: Strengthening Climate Change Adaptation Strategies through*

Improved Management at the Livestock-Wildlife-Environment Interface, porté par le bureau interafricain des ressources animales de la commission de l'**Union Africaine** et dont l'UICN conduit des actions au Sénégal, Burkina Faso, Niger, Bénin, Guinée, Mali, Tchad, et Nigéria et Cameroun.

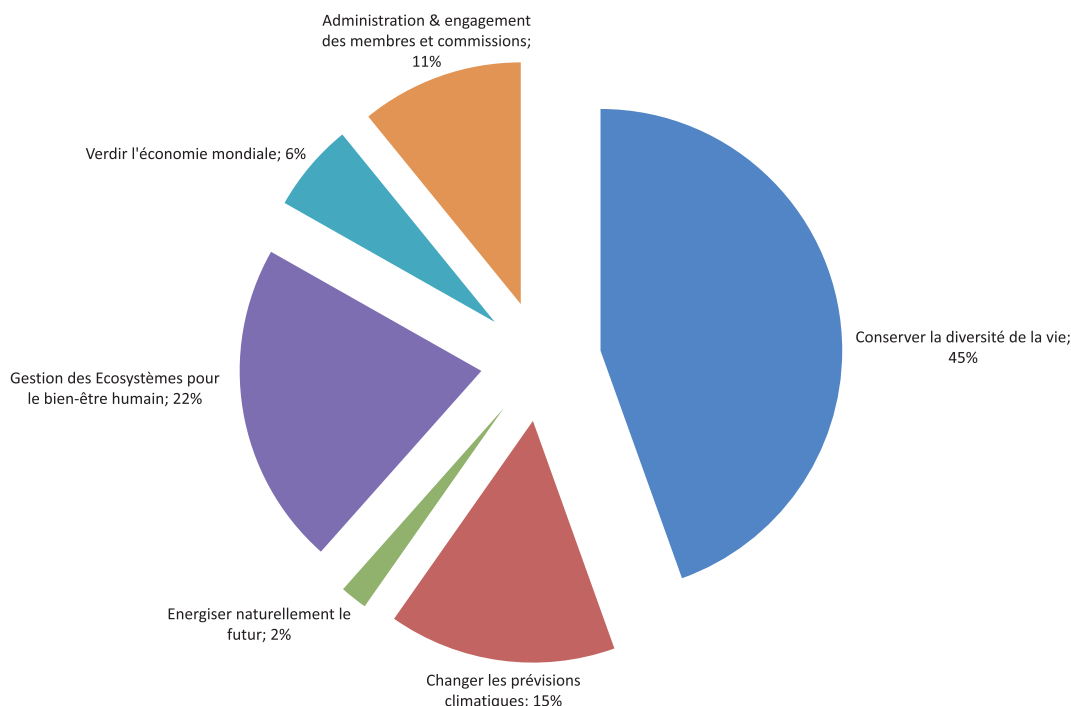
- Le projet *Improving the sustainability of the W-Arly-Pendjari (WAP) protected area system*, financé par le FEM et porté par le **PNUD** et l'**UNOPS**, et dont une composante est confiée à l'UICN.

Diverses initiatives spécifiques, importantes en termes financiers (plus d'un million d'euros), généralement restreintes à un programme : Réhabilitation des Ecosystèmes Dégradés du Delta Intérieur du Niger (REDDIN) au Mali et Adaptation au changement climatique (financé par DANIDA et l'Asdi) au Burkina Faso.

PLANIFICATION ET BUDGETISATION

En cohérence avec le Programme quadriennal 2009-2012 régional, chaque unité opérationnelle élabore annuellement un plan de travail accompagné d'un budget. Les plans annuels de travail sont mis en œuvre à travers les projets et programmes opérationnels, qui font ensuite l'objet de suivi-évaluation. La figure 3 indique les proportions totales de budget allouées à chaque domaine thématique pendant les quatre années. Il faut noter que le volet administration regroupe la gouvernance, la gestion du secrétariat et l'imputabilité (6%), l'implication des Membres et Commissions dans le programme (1%), et l'appui à la mise en œuvre du programme (3%).

Figure 3 : Répartition du budget 2009-2012 par domaine thématique



MOBILISATION DES MEMBRES ET DES EXPERTS DES COMMISSIONS POUR UN PROGRAMME COMMUN

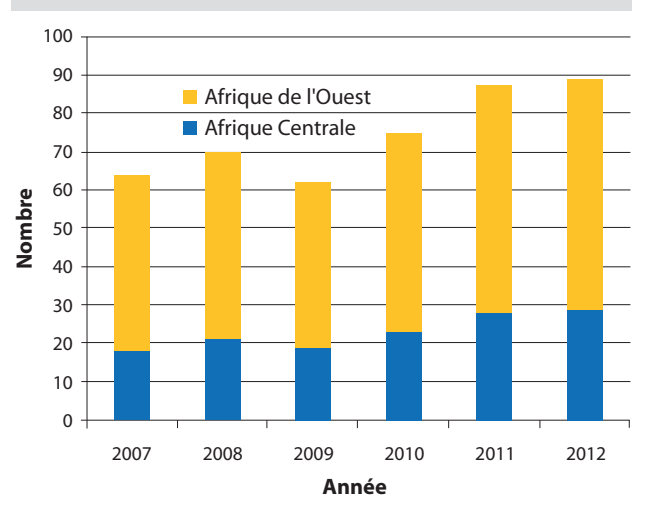
Dans la zone Afrique Centrale et Occidentale, le nombre de Membres est passé de 70 en 2008 à 89 en février 2012 (64 ONG, 3 ONG internationales, 9 agences étatiques et 13 États); cette évolution résulte surtout d'un accroissement du nombre d'ONG (+48,8%) car celui des États est passé de 17 à 14 dans la même période, principalement pour des difficultés liées au paiement de la cotisation annuelle.

Le partenariat avec les Membres est multiforme. Ainsi, l'UICN a joué un rôle de premier plan dans l'identification de projets ayant conduit à des financements du FEM : projet Aïr Ténére au Niger (plus de 5 millions de dollars US), Projet de conservation du complexe d'aires protégées W-Arly-Pendjari (WAP) partagé par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger (plus de 5 millions de dollars US). En Afrique Centrale, l'UICN a apporté un concours déterminant pour la préparation du Programme d'Appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo), qui permet à la Banque Africaine de Développement d'investir environ 60 millions de dollars US dans les pays du bassin du Congo.

Dans la plupart des pays où elle est présente, l'UICN appuie la mise en œuvre de programmes de développement mis en place par l'État ; soit à travers des contrats signés directement avec les agences étatiques (Burkina Faso, Mali, Ghana, Guinée Bissau), soit grâce à

des financements parallèles obtenu de donateurs internationaux ; à titre d'exemples on peut citer les projets Conservation et Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Éléphants (PCVBGE) au Mali, *Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Écosystèmes Naturels (PAGEN) au Burkina et Northern Savannah Biodiversity Conservation Project au Ghana, tous à présent achevés.*

Figure 4 : Evolution du nombre de Membres



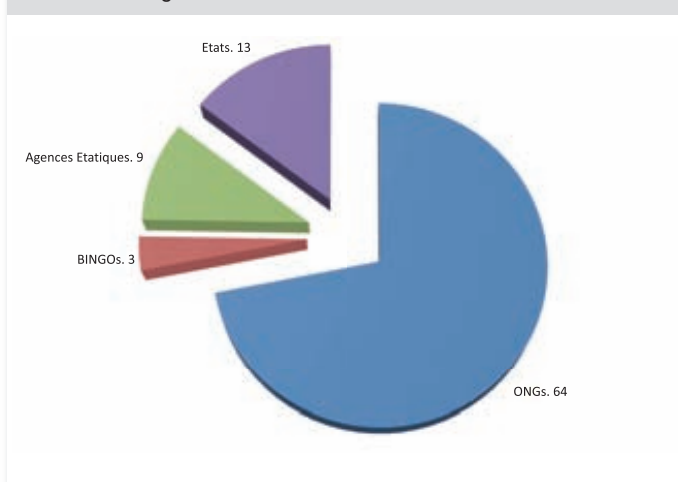
Avec les commissions, les Membres ont été impliqués de diverses manières dans la réalisation des résultats quadriennaux 2009-2012 dans la plupart des pays du PACO.

- Ainsi en Guinée Bissau, l'UICN est structurée pour aider les Membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes et conduit très peu d'activités propres en dehors de ce cadre. Des appuis ont été apportés à l'Institut de la biodiversité et des aires protégées (IBAP) pour la surveillance maritime, la cogestion des AMP, ainsi qu'en matière de communication et d'éducation environnementale. En retour, le bureau de l'UICN en Guinée Bissau est

hébergé par l'IBAP depuis le 20 juillet 2011, dans le nouveau siège de cette institution.

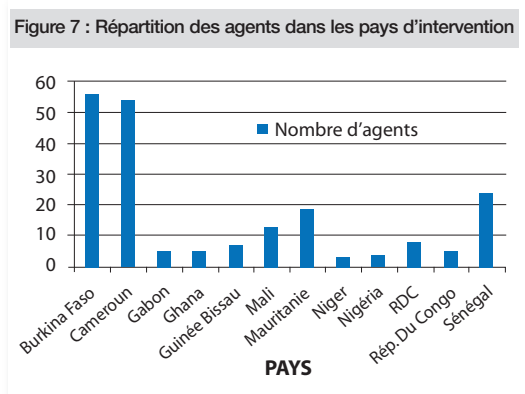
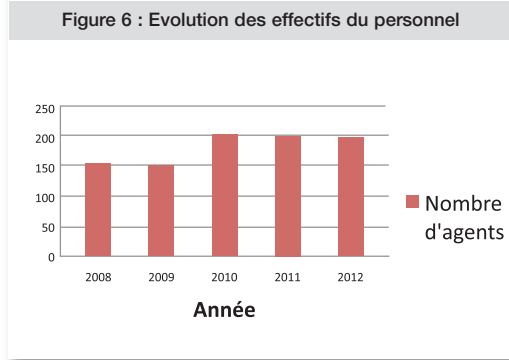
- Au Burkina Faso, le Secrétariat a constitué un consortium avec les Membres pour une lancée de grandes initiatives qui se sont montrées porteuses ; il poursuit la mise en œuvre de programmes conçus en partenariat avec les Membres, notamment dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.
- Organisés en groupes de travail nationaux, les experts burkinabè des Commissions de l'UICN participent également aux activités (études de faisabilité, conception et gestion des ateliers de planification ou d'échange ou de formation, etc.) initiées par l'UICN.
- Au Cameroun, un plan d'action conjoint Secrétariat-Membres pour la période septembre – décembre 2011 a été élaboré ; ce plan définit sept actions prioritaires communes parmi lesquelles l'exposition sur les mangroves à Douala et la formation des Membres sur le Genre et les processus REDD. En prélude au programme quadriennal 2013-2016, le Comité National des Membres, et les experts des Commissions, ont apporté leur contribution à l'élaboration des documents stratégiques de l'UICN, notamment, le plan stratégique du Programme, et l'analyse de situation du Cameroun.
- Au Mali, le programme de réhabilitation des écosystèmes dégradés dans le delta intérieur du fleuve Niger est conduit en partenariat avec des Membres internationaux comme Wetlands International et des ONG locales également Membres de l'UICN.

Figure 5 : Nombre de Membres en début 2012



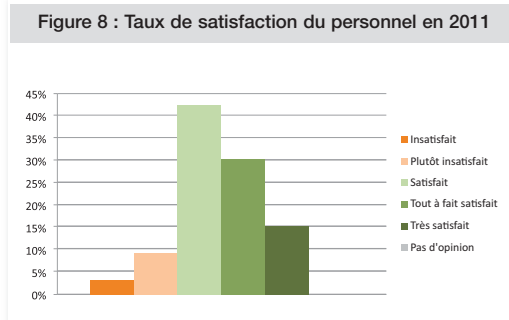
RESSOURCES HUMAINES

Pour la mise en œuvre du programme 2009-2012, le Secrétariat de l’UICN a mobilisé ses Membres et experts des Commissions¹⁷, et renforcé les équipes du Secrétariat. Les effectifs de ces équipes sont ainsi passés de 156 personnes en 2008 à un total de 203 personnes en 2012, soit un accroissement de l’ordre de 30%. Ce personnel compte 21 nationalités ; il inclut également 26% de femmes et 17% d’agents travaillant hors de leur propre pays.



Il est en outre réparti sur une quinzaine de pays, avec des populations de taille variable d’un pays à l’autre en fonction de l’importance du programme ; la présence la plus forte se trouve au Burkina Faso (qui abrite le bureau régional et trois programmes opérationnels) et au Cameroun (où résident deux programmes opérationnels).

Malgré ces efforts, il faut signaler que la dernière enquête réalisée en 2011 sur le niveau de satisfaction du personnel de la région a montré que 12% expriment un manque de satisfaction par rapport à leur présence à l’UICN. La direction régionale retient ainsi qu’il lui reste des défis à relever, parmi lesquels la mise en place d’un dispositif facilitant le renforcement de capacité, et l’amélioration des opportunités de promotion interne.



Participants à la réunion régionale de coordination de l’UICN-PACO, 2012



Dans le souci d’encourager l’excellence, un programme d’appréciation visant à reconnaître et primer les employés méritants a été mis en place en octobre 2009. Il s’agit d’un processus permettant l’élection du meilleur employé de la région. Ainsi, les lauréats ont été Gravier Bongo (chauffeur au programme Cameroun) en 2009, Michel Ouédraogo (assistant de ressources humaines, basé à Ouagadougou) en 2010 et Mme Jeanne-Marie Manga (femme de ménage au bureau de l’UICN au Sénégal) en 2011.

¹⁷ Cf. partie sur les Membres

COMMUNICATION

Les actions de communication menées visent à rendre disponibles les informations et les connaissances en vue de renforcer l'efficacité des efforts de conservation tout en rendant visibles les résultats du PACO. A cet effet, plusieurs canaux sont utilisés dans le but d'atteindre une grande diversité de publics à l'intérieur et au-delà de la région. L'on peut citer entre autres les sites web (PACO, Siège, partenaires) ; les bulletins d'information (PACO News, NAPA, La Lettre du PRCM, etc.) ; les ouvrages/publications ; les rapports annuels, les films documentaires et assimilés, les ateliers et autres événements spécifiques.

Ainsi entre 2009 et 2012 le PACO a produit 35 ouvrages et 21 films documentaires et assimilés.

Les divers produits de communication sont largement diffusés auprès du personnel de l'UICN, des Membres, des experts des Commissions, des partenaires, de médias, du grand public.

L'UICN contribue par ailleurs à valoriser, à travaux divers canaux, les résultats acquis par les Membres et les experts des commissions aussi bien au niveau régional que mondial.

Promouvoir l'efficacité en Afrique centrale et occidentale, Rapport annuel 2008, UICN-PACO, 2009, 44p. (fr, angl)

Façonner un avenir durable : premiers progrès accomplis, Rapport annuel 2009, UICN-PACO, 2010, 44p. (fr, angl.)

Agir pour la nature et les hommes, Rapport annuel 2010, UICN-PACO, 2011, 44p. (fr, angl)

Une année de mobilisation, Rapport annuel 2009 de l'UICN Sénégal, 2010, 36p. (fr)

De l'influence et des progrès, Rapport annuel 2010, UICN-Sénégal, 2011, 36p. (fr, angl.)

En quête de durabilité. Quelques résultats de la mise en œuvre du programme 2009-2012, 2012, 44p. (fr, angl)

Conserver la biodiversité...pour le bien être des populations locales, Rapport annuel 2010, UICN Cameroun, 2011, 32p. (fr).

Pratiques du secteur minier en Afrique de l'Ouest. Synthèse comparative de quatre études de cas (Sénégal, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone), Guinée Bissau, 2009, 36p. (fr, angl, port.)

Panel scientifique indépendant sur les activités pétrolières et gazières en République islamique de Mauritanie, Rapport définitif, UICN, 2009, 41p. (fr)

Rapport préliminaire sur l'état de l'environnement en Afrique Centrale, UICN, Programme Cameroun, Yaoundé, Cameroun, 2010, 95p. (fr)

Le cadre juridique international du bassin de la Volta, UICN, Centre de droit à l'environnement, 2009, 264p. (fr)

Catalogue de bonnes pratiques d'adaptation aux risques climatiques au Burkina Faso, UICN, 2011, 60p. (fr)

Valorisation des produits forestiers non ligneux du Chantier d'Aménagement Forestier de Bougnounou-Nébiélianayou au Burkina Faso / acquis et perspectives, UICN, Ouagadougou, 2011, 24p. (fr)

Partager l'eau et ses bénéfices : les leçons de six grands barrages en Afrique de l'Ouest; IIED, IRAM, UICN, 2011, 136p. (fr, angl)

Valeur économique de la vallée du Sourou : Etude préliminaire, UICN, Ouagadougou, 2010, 65p. (fr)

Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest – la concertation en actes de 2009 à 2011, UICN-PACO 2012, 44p. (fr, angl)

Volta River Basin, Ghana and Burkina Faso: transboundary water management through multi-level participatory governance and community projects, 2011, 12p. (angl)

Processus de mise en place du comité local de l'eau en queue de bassin versant de la Sirba, note de capitalisation ; 2009 ; 15p. (fr)

... En gouvernance partagée : un guide pratique pour les AMP d'Afrique de l'Ouest - Un guide pratique pour les Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest, UICN, CEESP, 2010, 88p. (fr, angl, port)

A la découverte de l'environnement côtier et marin en Afrique de l'Ouest : Cahier de connaissances, PRCM, PREE, Guinée Bissau, 2011, 44p. (fr, angl, port, arabe)

Guide pédagogique « Apprendre à devenir un citoyen du littoral », PRCM, PREE 2012, 160p. (fr, angl, port)

Parks and reserves of Ghana - Management effectiveness Assessment of Protected Areas, UICN-PAPACO, 54p. (angl)

Parcs et réserves du Niger : Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, UICN-PAPACO ; FFEM ; AFD, 2012, 78p. (fr)

Parcs et réserves du Burundi : Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, UICN-PAPACO ; FFEM ; AFD, 2011, 112p. (fr)

Conservation à l'échelle du paysage dans le Bassin du Congo : Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE), UICN-CARPE, 2010,

303p. (fr, angl)
Bois-énergie au Burkina Faso : Consolidation des moyens d'existence durable (2006-2009), UICN, 2009, 86p. (fr)

Gouvernance communale des ressources forestières au Burkina Faso : guide juridique, Commission Droit de l'environnement au Burkina Faso ; UICN Burkina, Ouagadougou, 2011, 66p. (fr)

Guidelines and manual: Procedures for community-Based fire Management-CBFm, Ghana, 2011, 75p. (angl)

Impacts de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois Gabonaise - UICN Cameroun ; Contribution : Bureau régional de l'UICN en Asie ; Bureau de l'UICN en Chine, 2011, 24p. (fr)

La vallée du Sourou : d'hier à demain, film documentaire, (fr. et angl.), 2010, 25mn, (fr)

Vers une gouvernance concertée des ressources en eau dans le bassin de la Volta : l'expérience du PAGEV, film documentaire, 26mn, 2010, fr. et angl.).

Les grands barrages en Afrique de l'Ouest : bâtir le dialogue, film documentaire, UICN-CEDEAO, 2011, (fr. et angl.), version longue : 61mn, format 16/9 ; version courte : 13mn, format 16.9).

« Tous responsables » ; Malouma Mint Meydah, Clip vidéo, 6mn, 2010, (fr, angl, port)

Le PRCM, la mer et ses ressources pour demain, film, 20mn

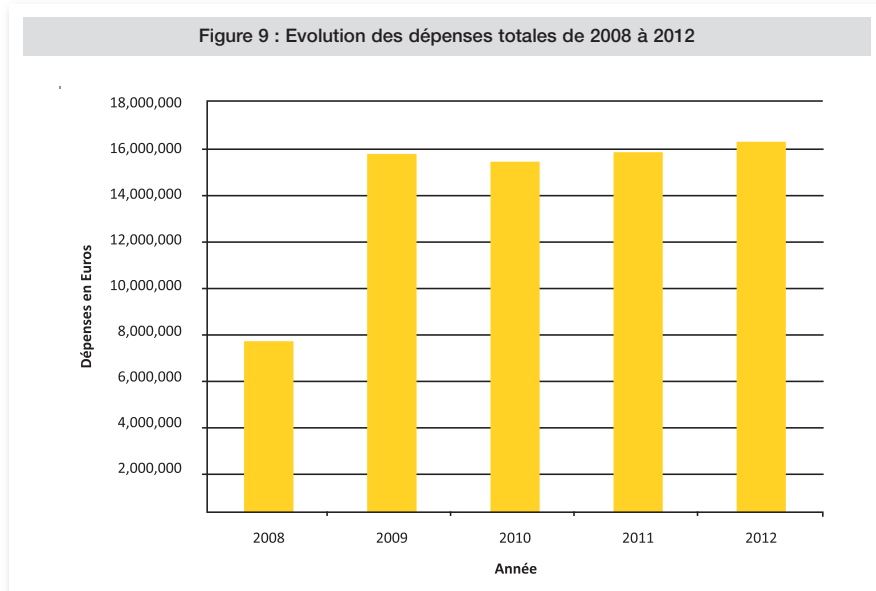
Le climat change, changeons nos comportements, UICN-ASDI, 26mn ; Format 16/9. (français, fulfudé, mooré, dioula)



MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

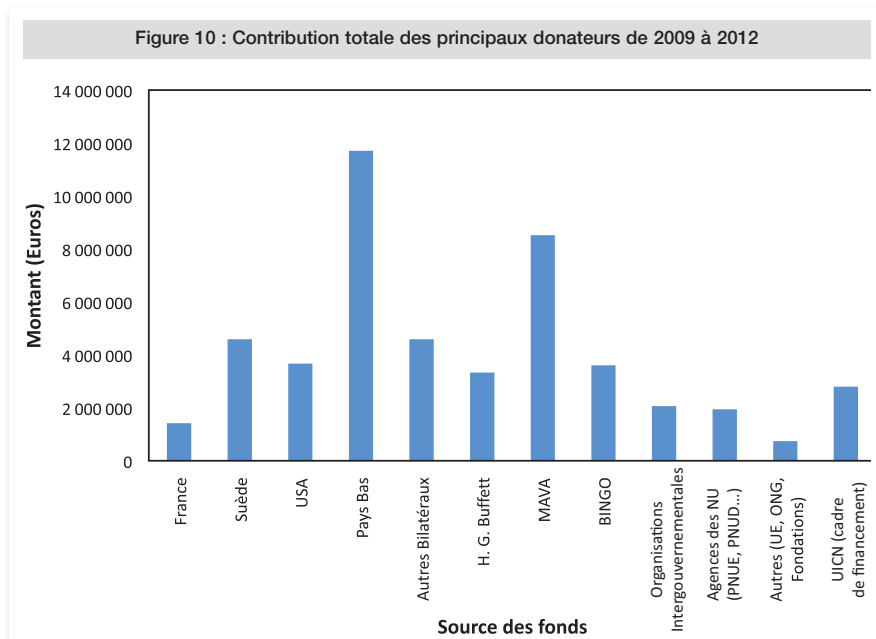
Alors que durant la mise en œuvre du précédent programme quadriennal (2005-2008), le budget moyen de l'UICN dans la zone Afrique centrale et occidentale était de

l'ordre de 11 millions d'euros par an, il est passé à un peu moins de 16 millions d'euros dès 2009 et semble se stabiliser à ce niveau (figure 9).



Le montant total des dépenses engagées de 2009 à 2011 est de 46,8 millions d'Euros. En prenant en compte les prévisions de dépenses pour 2012 (soit 16,2 millions d'euros), on aura investi un montant de l'ordre de 63 millions d'Euros dans la mise en œuvre du programme 2009-2012 en fin décembre 2012. Les financements ont été obtenus de trois catégories de donateurs ; les donateurs bilatéraux parmi lesquels le plus grand

contributeur a été les Pays Bas ; les fondations privées avec la MAVA comme premier contributeur ; la troisième catégorie regroupe quelques grandes ONG comme la FIBA et les agences et organisations multilatérales comme le PNUE, l'UNOPS et le PNUD. L'apport de l'UICN à travers les ressources des accords cadres a été de l'ordre de 5,7%.



LES MEMBRES DE L'UICN PACO

BENIN : 4

- Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration Africaine
- Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)
- Nature Tropicale (NT)
- Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN)

BURKINA FASO : 8

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Fondation des Amis de la Nature
- Association Nodde Nooto (A2N)
- Association pour la Gestion de l'Environnement et le Développement (AGED)
- Association Nationale d'Action Rurale (ANAR)
- SOS Sahel International Burkina Faso
- Africa's Sustainable Development Council (ASUDEEC)
- Association inter villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL)

BURUNDI : 5

- Organisation de Défense de l'Environnement au Burundi (ODEB)
- Association burundaise pour la protection des oiseaux (ABO)
- Association Tubane de Gikuzi
- Forum Burundais de la Société Civile du Bassin du Nil (FCBN)
- Association de Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-être de la Population (APRN/BEPB)

CAMEROUN : 10

- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)
- Centre d'Etudes de l'Environnement et du Développement (CEDC)
- Groupe des Amis de l'Unesco et de l'Environnement (GRAMUE)
- Association Internationale pour la Protection de l'Environnement en Afrique (Enviro-Protect)
- Cameroon Environmental Watch
- Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable
- Ecole pour la formation de spécialistes de la faune de Garoua
- Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux (CAFER)
- Chaire de Services Cameroun
- Save The Nature

COTE D'IVOIRE : 1

- Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique

GABON : 1

- Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

GAMBIE : 1

- Ministry of Fisheries, Natural Resources and Environment

GHANA : 5

- Forestry Commission
- Environmental Protection Association of Ghana
- Green Earth Organization (GEO)
- Institute of Cultural Affairs
- Nature Conservation Research Centre (NCRC)

GUINEE : 1

- Ministère Délégué à l'Environnement, Eaux et Forêts

GUINEE-BISSAU : 9

- Ministère des Affaires Etrangères, International Coopération et des communautés
- Centro de Investigação Pesqueira Aplicada - TINIGUENA (This Land is Ours)
- Bureau de Planification Côtière
- Accao Para o Desenvolvimento (AD)
- Centro de Estudos Ambientais e Tecnologia Apropriada do Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa
- Direction Générale des Forêts et de la chasse
- Grupo de Apoio à Educação e Comunicação Ambiental "PALMEIRINHA"
- Instituto da Biodiversidade e das Areas Protegidas (IBAP)

GUINEE EQUATORIALE : 1

- Ministerio de Pesca Y Medio Ambiente

LIBERIA : 1

- Forestry Development Authority (FDA)

MALI : 9

- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
- Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de son Environnement (AMCFE)
- Groupe d'Appui Environnemental
- ONG DONKO - La promotion du Savoir Traditionnel
- Femmes et Développement (FEDE)
- Association Malienne pour la Protection de l'Environnement
- Œuvre Malienne pour le Développement des Zones Arides
- Association pour le Développement et l'Appui aux Communautés (ADAC)
- Groupe Action pour l'Enfance au Sahel

MAURITANIE : 6

- Parc National du Banc d'Arguin
- Association pour la Protection de l'Environnement et l'Action Humanitaire
- Direction des Aires Protégées et du Littoral
- Club des Amis de la Nature et de la Protection de l'Environnement
- Association Naforé pour la Protection de la Nature (NAFORE)
- Nature Mauritanie

NIGER : 1

- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine

NIGERIA : 5

- Federal Ministry of the Environment
- Nigerian Conservation Foundation
- Nigerian Environmental Study Action Team
- Savannah Conservation Nigeria
- Centre for Environmental Resources & Sustainable Ecosystems (CE-RASE)

REPUBLIQUE DU CONGO : 5

- Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
- Alliance Nationale pour la nature
- Alliance-Homme-Environnement d'Afrique (AMEA)
- Conservation de la Faune Congolaise
- Réseau International Arbres Tropicaux au Congo (RIAT-Congo)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : 1

- Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : 6

- Institut Congolais pour la conservation de la Nature (ICCN)
- Amis de la Forêt et de l'Environnement pour le Développement (AFED)
- Réseau pour la Conservation et la réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers du Nord-Kivu
- Association pour les Victimes de la Répression en Afrique (AVRA)
- La Voix de la Nature (VONA)
- Forum des Organisations Non Gouvernementales pour la Conservation de l'Environnement en RDC (FONCE Congo)

SENEGAL : 8

- Association Sénégalaise des Amis de la Nature
- Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature
- ENDA TM
- Groupe de Recherche et d'Etudes Environnementales (Green Sénégal)
- Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal (REPES)
- Association Action Citoyenne
- Centre de Suivi Ecologique (CSE)
- West African Association for Marine Environment (WAAME)

SIERRA LEONE : 1

- Environmental Foundation for Africa (EFA)

TOGO : 2

- Les Amis de la Terre-Togo
- Les Compagnons Ruraux (LCR)

Plus d'information sur le site web : www.iucn.org/annuairepaco

PROGRAMMES PAYS

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS

Commission du Droit de l'Environnement (CEL)

Ms Elizabeth Maruma Mrema
Membre du comité directeur, Point focal pour toute l'Afrique
Tél : 254 20 7624252 / 254 20 7624300
elizabeth.mrema@unep.org
www.unep.org

Commission de Gestion des Ecosystèmes (CEM)

Prof. Edouard G. Bonkougou
Vice Président
Tél : +226 76 62 4163
bonkougou_edouard@yahoo.fr

Commission de l'Education et de la Communication (CEC)

Mr Stephen Tommy Garnett
Vice Président
tgarnett@efasl.org.uk
<http://efasl.org.uk>

Commission Mondiale des Aires Protégées (WCPA)

Dr Charlotte Karibuhoye
Présidente
Tél : +221 869 02 88
karibuhoye@lafiba.org

Commission des Politiques Economiques, Environnementales et Sociales (CEEPS)

Emmanuel Asuquo Obot (**décédé le 3 juin 2012**)
Vice président du Groupe de travail sur la responsabilité sociale et environnementale du secteur privé
Tél : +234 10 73 91 60
emmanuel.Obot@ncfnigeria.org

Commission de la Sauvegarde des Espèces (SSC)

Dr Germain Ngandjui
Tél : +237 99 85 69 79 / +237 22 06 74 09
germain.ngandjui@traffic.org
<http://www.traffic.org>

Burkina Faso

B.P : 3133 Ouagadougou 01
Tél : +226 50 31 31 54
uicnbf@iucn.org

Cameroun

B.P : 5506 Yaoundé
Tél : +237 22 21 64 96
Fax : +237 22 21 64 97
cameroun@iucn.org

Guinée Bissau

Apartado 23, Bissau 1033
Tél : +245 320 12 30
Fax : +245 320 11 68
uicngb@iucn.org

Mali

BP : 1567 Bamako
Tél : +223 20 22 75 72
Fax : +223 20 23 00 92
uicnmali@iucn.org

Mauritanie

BP : 4167 Nouakchott
Tél : +222 45 25 12 76
Fax : +222 45 25 12 67
uicnmauritanie@iucn.org

Niger

BP : 10933 Niamey
Tél : +227 20 72 40 28
uicnniger@iucn.org

République Démocratique du Congo (RDC)

7, avenue Chemin Bon Accueil (en face de Boukin)
Quartier Haut Commandement
Commune de Gombe - Kinshasa
Tél : +243 81 794 77 11
rdc@iucn.org

Sénégal

Avenue Cheick Anta Diop
2^{ème} étage BP : 3215 Dakar
Tél : +221 33 869 02 81
Fax : +221 33 824 92 46
uicnsenegal@iucn.org

BUREAUX DE PROJETS

Congo

50, rue du 18 mars, Mikalou
Brazzaville
Tél : +242 05 532 56 44 / 06 659 05 82
marcellin.agnagna@iucn.org

Gabon

BP : 10.708 Libreville
Tél : +241 01 44 28 33
Fax : +241 01 44 28 32
ca.obame@iucn.org

Ghana

C/o Forest services Division
P.O Box 527 Accra
Tél : (233) 24 224 9678
iucnprojects@iucn.org

Guinée

BP : 25 Dabola
Tél : +224 30 82 00 25
repase@iucn.org

Libéria

Ehab Road, Cooper Farm,
PO Box 1729, Monrovia 10,
Tél : +231 6401 191 / 7701 1998

Nigéria

6 Race Course Road, Nassarawa GRA,
Kano, Nigéria
Tél : +234 802 523 8195 / 803 320 9104
komaduguproject@iucn.org

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS





**UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

Direction Régionale
Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél : +226 50 36 49 79
+226 50 36 48 95
E-mail : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco



Graph'Impress - +226 50 31 12 24